

LES
EQUIPEMENTS INTEGRES

LES EQUIPEMENTS INTEGRES

AVANT-PROPOS, par M. Augustin GIRARD, Chef du Service des études et recherches au Ministère des affaires culturelles

INTRODUCTION

La crise des villes

1. Jadis., : une animation spontanée
2. Aujourd'hui : des villes souvent sans âme
3. A la recherche d'une solution
4. L'intégration des équipements

I - L'INTEGRATION MATERIELLE

1. Des préoccupations de rentabilité
2. Des avantages non négligeables

II - VARIATIONS SUR LE THEME DES EQUIPEMENTS INTEGRES

1. Le regroupement des équipements culturels d'une cité : Amiens
2. Le regroupement des équipements sportifs et culturels : Billingham
3. Une agora : Dronten
4. Un centre culturel ; Cergy-Pontoise
5. L'intégration d'activités récréatives, culturelles et de rencontre : Hanovre
6. Les collèges communautaires : Ashby
7. Un collège éducatif et culturel : Yerres

III- QUEL POLE D'INTEGRATION CHOISIR ?

1. La nécessité d'un pôle
2. Le pouvoir d'attraction des commerces
3. Des lieux de passage dense
4. Privilégier l'école

IV- L'INTEGRATION DE LA POPULATION

1. Le brassage des générations
2. Le brassage des classes sociales et l'accession à la culture

V - L'INTEGRATION URBAINE

1. Les pôles d'attraction
2. Une répartition équilibrée

VI - UNE NOUVELLE ARCHITECTURE

1. L'architecture, création collective
2. Le produit architectural

VII - D'UNE NOUVELLE ARCHITECTURE A UNE NOUVELLE PEDAGOGIE

1. L'enseignement
2. Les enseignants

VIII - LE PROBLEME DES STRUCTURES ADMINISTRATIVES

1. Le centralisme
2. Le cloisonnement des administrations
3. Les difficultés financières de l'intégration

IX - VERS L'AVENIR DES EQUIPEMENTS INTEGRES

1. Vers la décentralisation
2. L'effort des pouvoirs publics
3. Les organes de coordination
4. A la recherche d'un statut

Annexes :

- . Liste des participants au Colloque d'Yerres
24-27 novembre 1970
- . Circulaire n° 72-269 du 4 juillet 1972
(Ministère de l'éducation nationale)
- . Bibliographie

Cette étude a été rédigée par Nicole Chartier, géographe-urbaniste à partir des actes du Colloque organisé par la Fondation pour le développement culturel et la Fondation Ford sur les "Avantages des équipements intégrés pour la participation du grand public aux activités éducatives et culturelles", (Yerres, 24-27 novembre 1970).

A V A N T - P R O P O S

Les sociétés industrialisées viennent de découvrir qu'une "autre croissance" - croissance de la qualité de vie - était devenue non plus seulement souhaitable, mais nécessaire. Le choix n'est plus comme autrefois simplement moral entre des modèles de civilisation chargés de valeurs différentes : l'alternative est entre un univers impossible à vivre et un univers maîtrisé.

Cette maîtrise de son destin à quoi l'humanité est nouvellement contrainte, on voit aujourd'hui clairement qu'elle doit l'attendre non plus du progrès des machines qui lui ont servi à maîtriser la nature, mais d'un sursaut de conscience, d'un surcroît de culture, d'une participation accrue de chacun aux responsabilités collectives. Voilà que se trouve imposée aux sociétés, et donc aux gouvernements, la nécessité d'une action culturelle qui ne touche plus seulement une minorité de privilégiés de l'instruction ou de l'argent, comme naguère, mais qui atteigne toute la population - celle dont les modes de vie changent en profondeur, celle qui vote.

Le problème de l'action culturelle est de savoir comment toucher, atteindre la majorité de la population. Le public des institutions culturelles traditionnelles - musées, théâtres, concerts - déjà très minoritaire, stagne ou décroît. Les moyens audio-visuels sont de plus en plus efficaces pour reproduire fidèlement, pédagogiquement, et à l'intention du plus isolé, les images et les sons, mais l'on sait que cette communication de masse laisse l'auditeur passif et que seule une médiation, une animation locale est capable de développer l'apprentissage culturel et la participation active.

.../...

Aussi a-t-on vu se constituer en France tout un réseau, d'action culturelle - maisons de la culture, maisons des jeunes, centres socio-culturels - que les municipalités rendent aussi actif et efficace que possible. Mais après dix ans d'action et d'investissements, on constate qu'une petite part seulement de la population est touchée et que pour atteindre son but, l'effort ne devrait pas être multiplié par deux, mais par dix ou par vingt. C'est un réseau aussi ramifié que le réseau scolaire qu'il faudrait constituer. Or aucun pays, même très développé, ne peut s'offrir le luxe de faire fonctionner deux réseaux culturels..

C'est pourquoi l'idée d'intégrer les différents réseaux d'équipement - scolaire, social, sportif, culturel - s'est imposée lors de la préparation du VI^o Plan : on a vu converger les préoccupations des pédagogues, des animateurs de la vie culturelle et des urbanistes qui, chacun pour ses fins propres, ont demandé pareillement la mise en place d'équipements intégrés. Le texte adopté par le Gouvernement et approuvé par le Parlement spécifie que "des solutions nouvelles de caractère expérimental seront développées sur le plan de la conception générale et de l'architecture, en vue notamment de la polyvalence, de la complémentarité et de l'intégration des équipements"... Des expériences d'équipements intégrés, notamment dans les villes nouvelles, seront menées, en accord avec les collectivités locales, par la concertation entre les différentes parties prenantes". La Commission des affaires culturelles fait de l'implantation d'équipements intégrés la priorité de la politique d'action culturelle au cours du VI^o Plan.

Ainsi se traduit peu à peu en termes administratifs la volonté de rendre concrète cette utopie indispensable qu'est la participation de tous à la vie culturelle. Au moment où maires et planificateurs attendent de l'intégration des fonctions la solution pour le meilleur emploi de leur équipement urbain, il importe que l'esprit de recherche et d'expérimentation se trouve confirmé par des exemples et conforté par la perspective de solutions. Les montrer, les analyser, est l'objet même du présent document.

Ce qu'il me paraissait utile de redire en avant-propos, c'est l'enjeu qui est en cause dans les équipements intégrés : ils ne constituent pas une formule parmi d'autres, un peu plus économique, un peu plus efficace ; ils constituent peut-être la seule voie pour démocratiser la culture, ou plutôt pour mettre en marche cette démocratie culturelle sans laquelle notre civilisation n'a guère de chance de survivre longtemps.

Augustin Girard
Chef du Service des études et
recherches
Ministère des affaires culturelles

INTRODUCTION

La crise des villes

1 - JADIS ; UNE ANIMATION SPONTANEE

L'animation des villes anciennes est souvent présentée par les urbanistes ou les sociologues comme l'essence ou la synthèse de ce qui caractérise "la ville" : côtoiement de foules faites de gens de toutes conditions, rencontres et échanges, spectacle permanent de la rue et des vitrines, manifestations et camelots, affiches sur les murs, commerces à grande fréquentation dont les étalés rythment les saisons et les fêtes. Peu à peu une ville se constitue en perpétuelle invitation à regarder et à participer. La dégradation progressive des quartiers centraux, les encombrements de la circulation ne parviennent pas à effacer l'attrait de ces coeurs de villes. **villes**

Cette animation caractéristique des villes et des villages d'autrefois est le fruit d'une vie sociale intense, dont les signes se cumulent de génération en génération. Le déroulement du temps joue un rôle majeur dans la constitution de ce fourmillement d'activités et de sollicitations : au fur et à mesure que progressait le tissu bâti, une vie sociale active se développait. Jadis, dans les villes(1), les habitants ne formaient pas une collection d'individus vivant juxtaposés mais ils entretenaient entre eux, individuellement ou par l'intermédiaire de groupes dans lesquels ils se rassemblaient, des relations étroites et permanentes. Dans les villages, ils se réunissaient le soir autour d'une place, d'une église ou d'une cour de ferme privilégiée pour des veillées qui constituaient autant de lieux de divertissement et de foyers d'éducation permanente : une vraie culture, produit global d'un groupe homogène, pouvait ainsi se créer.

(1) Et encore aujourd'hui, dans certains quartiers de certaines d'entre elles.

2 - AUJOURD'HUI : DES VILLES SOUVENT SANS AME

Grâce aux techniques nouvelles de construction, il est devenu possible de faire surgir de terre, au milieu des champs, en un ou deux ans, des centaines et des milliers de logements. Il est impensable que dans le même temps une vie sociale - ou même une ébauche de vie sociale - à l'image de celle qui existait dans les villages d'autrefois apparaisse.

Le rythme de construction et le volume des nouvelles opérations urbaines - grands ensembles, villes satellites ou villes nouvelles, - oblige désormais à accélérer, voire à créer artificiellement le processus d'animation des nouveaux noyaux d'habitation.

Il apparaît raisonnable de chercher à recréer la qualité de l'animation des vieilles villes, mais il y a quelque chose d'absurde à vouloir recomposer artificiellement tous les éléments qui la constituent sans que puissent être formés les innombrables liens qui se tissent à travers la ville, la trame des habitudes, et la dynamique propre de la culture locale.

Le développement même de la ville et de la banlieue nouvelle se fait par saccades au rythme des programmes de logements. Il est foncièrement différent du long développement de la ville ancienne où l'arrivant se coulait dans un milieu tout constitué. Les nouveaux habitants des grands ensembles ou des villes nouvelles n'ont souvent en commun qu'un immense dépaysement.

Ce serait un anachronisme que de vouloir retourner à l'âge rural, et un non-sens que de vouloir recréer le village, "modèle d'animation d'une cité de l'habitat". Tout est fondamentalement différent dans les quartiers neufs et dans notre civilisation urbaine : la séparation de l'unité de production et de l'unité de vie familiale, les niveaux de parenté et de relations, le désir d'indépendance et le

.../...'

recours à une collectivité organisée, la mobilité... "L'utopie villageoise entraîne sur une fausse piste parce qu'elle ne tient pas compte des réalités d'une évolution fondamentale. Recréer la boutique du forgeron ou le rôle du garde champêtre ne peut plus être qu'un divertissement passager à la manière d'un décor d'opérette mais non un mode d'animation valable pour une ville de la fin du 20ème siècle" (1).

3 - A LA RECHERCHE D'UNE SOLUTION

II fallait néanmoins trouver des moyens d'animer les zones nouvelles d'habitat et de créer "artificiellement", une communauté vivante. Pour ce faire, "on s'est d'abord aperçu qu'il était indispensable que puissent s'élaborer des sous-groupes liés par leur goûts, leurs idées ou leurs actions communes et que ceux-ci devaient disposer d'équipements. Ces équipements devaient répondre à des besoins nombreux et différenciés : éducation, culture, sport, détente, politique, activités syndicales, autant de formes de la vie en cité, autant de besoins qui s'exprimaient d'abord en une demande de locaux et d'équipements appropriés,, Les différents groupes d'âge, aussi, avaient besoin de se réunir ; "il fallait des foyers de jeunes, des maisons de retraite, des lieux de réunion pour les mères de famille, des locaux pour les clubs, des ateliers pour les enfants..." (2)

.../...

(1) Rapport "Action culturelle dans les villes nouvelles", Service des études et recherches Ministère des affaires culturelles, 1971.

(2) Thèse de Jean Chabanne, architecte DPLG - urbaniste DIUUP, "L'intégration des équipements collectifs en France" - Paris, 1971 - 127 p., multigraph.

Mais dans cette précipitation à organiser un cadre de vie, on a réduit l'homme à des besoins purement fonctionnels ; l'analyse du milieu urbain a conduit à mettre en évidence un certain nombre de fonctions primaires. La pratique du "zoning", qui aboutit à la ségrégation des fonctions, a entraîné une véritable ségrégation sociale (1) s'exerçant à tous les niveaux : âge, catégories socio-professionnelles...

On en est donc arrivé à la situation absurde d'une cité où la plupart des équipements collectifs sont séparés dans l'espace, dépendent d'administrations différentes et recouvrent des types de clients différents.

Ainsi les écoles n'accueillent que les enfants, les maisons de retraite que les vieillards, les théâtres n'ont pour rôle que de diffuser des pièces dramatiques, les églises d'assurer le culte des croyants, etc... La liste serait longue de ces équipements conçus pour ne remplir qu'une seule fonction et pour répondre au besoin d'un seul public bien déterminé..

Devant cette situation, les urbanistes et les aménageurs ont depuis quelques années déjà, remis en question les équipements traditionnels comme les musées, les théâtres, les bibliothèques. Quant aux équipements nouveaux comme par exemple en France, les maisons de jeunes et de la culture et les centres sociaux qui se sont créés spontanément à une époque récente, leur définition même est parfois contestée au moment où ils sont systématiquement généralisés.

4 - L'INTEGRATION DES EQUIPEMENTS

Une nouvelle politique de conception et d'implantation des équipements est apparue il y a une dizaine d'années aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne et se résume dans la formule de l'intégration des équipements.

.../...

(1) entre autres causes, car la ségrégation sociale dépend de beaucoup d'autres facteurs.

Cette idée rencontre une audience de plus en plus large en France comme à l'étranger. L'expression "équipements intégrés" est devenue très à la mode et se prête à de nombreuses significations.

L'intégration peut se faire à différents niveaux :

Ce peut être à son niveau le moins élaboré une intégration purement matérielle consistant à regrouper un certain nombre d'équipements, à les rassembler dans un même ensemble architectural.

Mais l'intégration peut être plus poussée et conduire à une intégration sociale ou intégration de la population : celle-ci, prônée par réaction contre la ségrégation qui caractérise nos villes, se traduit par la participation la plus active de la population aux affaires de la communauté ou à des activités les plus diverses, et par le brassage sociologique qui doit en résulter.

On peut entendre également par intégration des équipements, leur bonne implantation dans la ville. Cette intégration urbaine dépend essentiellement de deux facteurs :

- une judicieuse répartition des équipements dans la ville ;
- une architecture souple, permettant à ces équipements de s'insérer au mieux dans le tissu urbain.

Pour réaliser l'intégration sociale et urbaine, l'intégration matérielle, seule, s'avère insuffisante ; elle doit s'accompagner d'une véritable intégration fonctionnelle ou administrative. C'est-à-dire qu'il faut opérer un décroisement des responsabilités pour aboutir à une plus grande unité au niveau de la programmation et de la gestion des équipements.

.../...

I. -- L'INTEGRATION MATERIELLE

L'intégration la plus élémentaire, celle que nous avons appelée l'intégration matérielle, répond essentiellement à des préoccupations de rentabilité et de plein emploi des locaux. Elle consiste à rassembler matériellement des équipements divers, généralement épars.

1. Des préoccupations de rentabilité

Face aux immenses besoins d'équipements nés de l'expansion démographique, de l'urbanisation croissante et de l'augmentation du niveau de vie, les responsables de l'aménagement utilisent de façon plus productive les crédits d'investissements qui sont à leur disposition.

On constate que les installations collectives en matière sociale, culturelle et sportive ne sont pas utilisées à plein temps. Or, il est possible de concilier dans les mêmes locaux des activités différentes. Par exemple, au lieu de construire séparément des collèges, des maisons de jeunes, des centres de formation professionnelle et de promotion sociale, des terrains de sports, etc., n'est-il pas plus judicieux de regrouper ces réalisations en un tout architectural ?

C'est avec cet objectif que furent planifiés et réalisés les services collectifs de la zone d'habitation de BRICKEBACKEN à OREBRO en Suède.

BRICKEBACKEN

Le Centre de Brickebacken regroupe une école primaire, un "centre des associations", une église, une bibliothèque, un centre sportif et un centre commercial. L'exploitation commune des locaux s'opère de la manière suivante :

- l'école primaire utilise :
 - . le centre des associations (grande salle de réunion avec vestiaire, bar des jeunes avec cuisine, salle de ping-pong, vestiaires, sauna, salles de travaux manuels et d'études, dépôt pour fournitures).

.../...

- . l'église (salle avec foyer, cuisine et dépôt)
 - . la bibliothèque (salle de prêt, salle de lecture, dépôts de livres)
 - . le centre sportif (salle de sports, piscine, vestiaires, sauna et salle des moniteurs).
 - . le service médical (salles de consultation et d'attente).
- Le Centre des associations utilise :
 - . l'école primaire
 - . l'église
 - . la bibliothèque
 - . le centre sportif
 - . les magasins "Konsum" et ses restaurants
 - L'église utilise :
 - . l'école primaire
 - . le centre des associations
 - La bibliothèque utilise :
 - . l'école primaire
 - Le centre sportif utilise :
 - . l'école primaire
 - . le centre des associations

Le résultat pratique de cette opération fut un gain de surface d'environ 630 m². L'économie de surface et l'utilisation à plein temps ainsi réalisée ont permis d'élever la qualité de l'équipement, en particulier, celle des bains publics, du centre sportif et de la bibliothèque.

Chaque unité a pu être dotée d'un équipement plus important que si elle avait été construite séparément.

L'utilisation à plein temps des locaux et des équipements collectifs permet de rentabiliser les investissements. Par exemple il devient rentable de créer dans un collège un laboratoire de langues vivantes dès lors que celui-ci est utilisé par un plus grand nombre de personnes (les élèves de l'école et les auditeurs du Centre de formation professionnelle par exemple).

2. Des avantages non négligeables

D'autres avantages apparaissent sur le plan économique :

- un chantier important mené rapidement avec de gros moyens coûte moins cher qu'une multiplicité de petits chantiers successifs

- en outre, dans les zones fortement urbanisées ou en voie de l'être, il est plus facile et moins onéreux de trouver un seul terrain que de devoir en chercher plusieurs dispersés sur le territoire d'une ville ou d'une agglomération.

L'intégration matérielle apparaît plus ou moins élaborée et originale selon l'importance, le nombre et la diversité des équipements qui en sont l'objet. Les combinaisons les plus variées entre des équipements collectifs publics ou privés très divers sont réalisables.

II - VARIATIONS SUR LE THEME DES EQUIPEMENTS INTEGRES :
QUELS EQUIPEMENTS INTEGRER ?

1. Le regroupement des équipements culturels d'une cité :
Amiens

Vers les années 1960, le Ministre français des affaires culturelles décida de mettre sur pied une politique nouvelle de décentralisation de l'action culturelle. Cette politique s'est traduite concrètement par la création et l'implantation en province de maisons de la culture.

Les maisons de la culture constituent un premier pas vers l'intégration des équipements culturels en ce sens qu'elles réunissent sous un même toit des activités culturelles de divers types traditionnellement séparées jusque là. D'autre part, dans leur projet, apparaît la volonté de réaliser dans une certaine mesure l'intégration sociale telle que nous l'avons définie : "Dans l'urbanisation actuelle des villes face à la dispersion des habitants, à leur isolement... la maison de la culture apparaît comme la seule institution capable de maintenir une cohésion sociale sous le signe le plus noble de la connaissance et de la création".

Mais quels équipements une maison de la culture regroupe-t-elle ?

LA MAISON DE LA CULTURE D'AMIENS Son programme :

Le GRAND THEATRE : d'une contenance de 1 100 places, il propose à ses utilisateurs, grâce à son dispositif mobile, 5 rapports salle-scène différents et tend ainsi à faire une synthèse entre la scène à l'italienne et la scène élisabethaine. Son équipement permet de présenter, dans les meilleures conditions des réalisations dramatiques, chorégraphiques et lyriques, à la fois traditionnelles et de recherche.

Le PETIT THEATRE : il contient 300 places réparties en amphithéâtre. Il permet une utilisation polyvalente et en particulier la programmation de concerts de musique de chambre, de conférences ou d'entretiens illustrés, de pièces de théâtre d'essai et de projections cinématographiques.

Le 1er septembre 1968, le "Ballet-théâtre contemporain", premier centre chorégraphique national français, se fixait à Amiens et se rattachait à la Maison de la culture dont il devenait l'un des principaux foyers de création et d'animation.

La Maison de la culture accueille en outre de nombreuses troupes de passage : le Piccolo Teatro de Milan, la troupe de Béjard, le Bolchoï...

Le HALL D'EXPOSITION : il est équipé d'un plafond réalisé en caillebotis et d'un jeu de panneaux indépendants, montés sur mâts démontables à vérins, peut se transformer et proposer de multiples circulations suivant les besoins des expositions et des manifestations ; les sources lumineuses bénéficient également de la même mobilité.

En novembre 1968, un "mois musical" fut organisé en collaboration avec l'ORTF. A cette occasion, un auditorium provisoire de 120 places y fut créé, permettant une présentation dans des rapports différents de plusieurs concerts, de projections de films et de petits spectacles. Le tout dans un cadre qui servait également de support à des peintures, des sculptures, et intégrait ces oeuvres à l'ensemble des manifestations.

•••/•••

Discothèque, salle d'écoute collective, bibliothèque, foyers, bar et restaurants complètent cette maison ouverte au public depuis 1966.

La Maison de la culture d'Amiens est théoriquement un établissement à vocation culturelle multiple mais l'importance du volume du théâtre fait que celui-ci constitue la dominante permanente de la Maison de la culture.

Insertion dans la ville, architecture et...
fréquentation

La Maison de la culture d'Amiens est située à un carrefour, au centre de l'agglomération et des grands courants de circulation en bordure du trottoir qui s'élargit à cet endroit en une esplanade propre à des expositions de plein air comme des sculptures par exemple. Mais par son architecture imposante, la Maison de la culture n'est pas véritablement intégrée dans le tissu urbain. Ce n'était d'ailleurs pas là la véritable préoccupation de son architecte qui a conçu la Maison de la culture dans une optique différente. La Maison de la culture est un écrin destiné à mettre en valeur les diverses activités qu'elle doit abriter, de la musique à la sculpture". Cette conception se prête à la critique et est en partie à l'origine de la ségrégation qui s'effectue au niveau de la fréquentation de cette Maison de la culture.

Le grand public se sent difficilement chez lui dans un "écrin", si beau soit-il.

L'artiste vient peut-être, et c'est tant mieux pour lui. Le "cadre", motivé, vient peut-être lui aussi. Mais "l'homme de la rue" vient-il ? La réponse négative est contenue dans le tableau de la répartition socio-professionnelle des adhérents (saison 1967-68)

Etudiants	29,29 %
Scolaires	12,56
Enseignants	11,84
Professions libérales	4,19
Cadres	3,73
Ingénieurs	3,09
Employés	15,95
Commerçants	2,25
	0,78
Personnel de service	0,32
O.S.	0,72
Ouvriers	0,57
Agriculteurs	0,47

.../!...

2 - Le regroupement des équipements sportifs et culturels : Billingham

On peut également concevoir le regroupement d'équipements de diverses natures, sportifs et culturels par exemple, comme c'est le cas au forum de Billingham, en Grande-Bretagne.

Le forum de Billingham (1) se présente comme un vaste bâtiment moderne et confortable, mais sans luxe superflu. Les différents éléments, une patinoire, une piscine, des salles de sports, un théâtre, une crèche, un restaurant, des bars et une cafétéria, s'organisent autour d'une cour intérieure qui sert davantage de puits de lumière que de zone de calme.

UN CENTRE SPORTIF :

II comprend :

.Une patinoire qui est conçue en principe pour être polyvalente. Mais jusqu'ici elle est presque exclusivement utilisée pour le patinage qui connaît une très grande vogue. Construite suivant les normes internationales (la surface glacée couvre 900 m²), elle est ouverte à tous : patineurs chevronnés ou débutants. Des cours de tous niveaux sont régulièrement organisés. Deux boutiques de vente et de location de l'équipement nécessaire au patinage ont été aménagées à l'entrée de la patinoire. Deux vestiaires complètent cet ensemble. Elle pourrait cependant servir de gymnase ou de salle de concert, l'acoustique étant particulièrement bonne pour de grands orchestres philharmoniques. Des gradins fixes peuvent accueillir 1 000 spectateurs.

. une piscine qui est constituée de 2 bassins : un pour les enfants et les débutants, de moins d'un mètre de profondeur, et un autre répondant aux normes internationales.

La piscine connaît une fréquentation très importante : une piscine ordinaire reçoit environ 400 personnes par jour. Celle du Forum a dépassé les 1 000 visiteurs. On a donc dû installer un système permettant de contrôler le temps passé par chacun dans la piscine, système qui assure une attente minimum et une durée de natation suffisantes.

(1) L'essentiel des données contenues dans ce chapitre a été recueilli par Mme Ragu et M. Lécureuil, sociologues à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région parisienne et est résumé dans le document : Equipements culturels et socio-éducatifs. T.I. - Paris, I.A.U.R.P., 1970. - 66 p., bibliographie.

Adjacent à la piscine, un sauna, rare activité qui ne soit pas déficitaire, peut accueillir 20 personnes.

Comme la patinoire, la piscine est considérée comme un lieu de spectacle aussi bien que comme un lieu de détente. Des gradins pouvant accueillir 450 personnes encadrent le grand bassin.

. des salles de sports

Diverses salles de sports complètent l'ensemble sportif. Plusieurs sont spécialisées : 3 cours de squash et une salle réservée au jeu de boules anglais.

L'une est d'une utilisation plus diversifiée et peut servir aussi bien au tir à l'arc et au fusil qu'à l'entraînement pour le cricket ou le golf.

Deux salles enfin ont une utilisation complètement polyvalente :

- Le "sport hall" qui est à la fois un lieu de spectacle (450 places assises) et d'entraînement. Il est utilisé pour des parties de volley-ball, football à 5 badmington, tennis, etc...
- Le "practice hall" possède un caractère encore plus polyvalent. Utilisée pour des sports très divers (ping-pong, danse, gymnastique, judo, haltères...), Il peut servir aussi de salle pour de petites conférences ou des projections de films.

UN CENTRE CULTUREL

• un théâtre de 637 places accueille toutes sortes de spectacles : ballets, opéras, music-hall, pièces de théâtre, cinéma, etc..

L'essentiel des spectacles qui sont présentés au Forum est produit par le Forum lui-même qui dispose de son répertoire propre, assez étendu. Occasionnellement, le théâtre accueille des troupes de passage renommées. La fréquentation du théâtre est importante (de mars 1968 à mars 1969 : 120 000 spectateurs), mais très variable en fonction du type de spectacle offert.

. un club théâtral comprenant une section jeune et une section adulte a été constitué et se réunit chaque semaine pour des activités variées ayant trait au théâtre. Le théâtre ne se contente donc pas de présenter des spectacles ; ouvert sur l'extérieur, il réalise de nombreux échanges avec les écoles et les collègues.

.../...

Un LIEU D'ACCUEIL ET DE RENCONTRE

. Une halte-garderie située au rez-de-chaussée, donne sur le patio central où les enfants peuvent jouer par beau temps. Elle est ouverte toute la journée et les adhérents peuvent y laisser gratuitement leurs enfants pendant 3 heures. Cela leur laisse le temps d'aller faire du sport au forum ou des courses dans les magasins du Centre ville. Au total, depuis l'ouverture du forum jusqu'en octobre 1969, 17.500 enfants ont été confiés à la halte-garderie. Les autres services réservés à la détente, sont situés au 1er étage.

Contrairement aux bars qui sont des espaces clos, intimes, de style "pub", le restaurant et la cafétéria sont très ouverts l'un sur la patinoire, l'autre sur la piscine.

3 - Une agora : Dronten

Plus complexe et plus originale encore apparaît l'agora de Dronten. Abritant sous un vaste parapluie des activités commerciales, sportives, et culturelles, l'agora de Dronten (Pays-Bas) est un équipement unique en son genre ; du moins jusqu'à la programmation de Cergy-Pontoise.

Dronten est une ville nouvelle construite sur un polder néerlandais : le Flevoland-Est polder. Dronten qui comptait en 1967, 10.000 habitants en recevra à terme plus de 20.000.

L'agora est édiflée dans le centre urbain, constitué des équipements suivants : une école, une église, un centre hospitalier et une piscine.

L'agora est un bâtiment moderne, de bonne qualité, sans luxe inutile. Il allie à ces divers avantages celui d'être bon marché : le coût total, estimé au départ à 6,5 M de florins n'a pas dépassé 3,2 M de florins.

L'agora abrite divers locaux, parfois spécialisés, parfois polyvalents qui s'imbriquent et sont largement ouverts les uns sur les autres.

.../...

- une grande salle de réunion
- une salle (dite "Cléopâtre") réservée à la danse et à l'expression artistique
- un bowling
- une salle pour les expositions de peinture ;
- une grande salle pour les dîners, les congrès, les meetings
- un bar-café restaurant
- un théâtre ovale dont les sièges mobiles peuvent être organisés de manière différente (en rond autour de la scène, ou de manière classique par exemple).

Toutes ces salles s'ouvrent sur un grand hall polyvalent qui constitue une réelle place de rencontre et où peuvent se dérouler diverses activités.

- des jeux
- des activités sportives (volley-ball)
- un marché
- la "Bourse"
- la télévision
- des projections diverses
- des expositions.

Mais cette grande salle est avant tout un lieu de rencontre permanente informelle et un lieu de détente individuelle.

C'est cet aspect de l'agora qui semble le plus réussi. L'architecte Van Klingeren est parvenu à recréer un espace qui réunit les qualités des places de villages ou de villes antiques. L'agora de Dronten n'est cependant pas une reconstitution historique mais une version moderne de l'agora grecque ou du forum romain.

4 - Un Centre culturel : Cergy-Pontoise

Le projet de Centre culturel de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise paraît avoir des analogies avec l'agora de Dronten.

Le programme culturel de la ville nouvelle tend à assurer une articulation des différents équipements culturels de la ville dans un centre culturel qui en occupera le centre.

C'est par son fonctionnement (au niveau des fonctions et de l'animation) que le Centre culturel de Cergy est un équipement intégré.

Voici quelques principes qui ont été retenus pour son organisation.

"Chaque équipement est localisé dans le centre culturel en fonction des liens de complémentarité qu'il entretient avec ses voisins. Lorsque deux équipements sont complémentaires leurs fonctions propres ne s'additionnent pas mais se multiplient et souvent engendrent des fonctions nouvelles très originales (par exemple nouvelles dimensions de la fonction documentation...)

"Tous les équipements qui composent le centre culturel s'articulent autour d'espaces communs et fonctionnent grâce à des services communs. Place accueil, gardiennage, entretien, circulations sont autant de fonctions au service de l'ensemble qui pourrait faire l'objet d'une gestion commune.

"Chaque équipement a un personnel spécialisé qui lui est propre mais fonctionne pour certaines activités avec l'équipe d'animation commune.

"Chaque équipement est dirigé par une personne qui en a personnellement la responsabilité mais tous les "directeurs" sont associés pour le fonctionnement du centre culturel". (1)

La localisation du Centre culturel dans le centre ville conduit à refuser d'en faire un bâtiment, un monument au milieu des activités urbaines majeures.

.../...

(1) Document de l'Etablissement public d'aménagement de Cergy-Pontoise ville nouvelle, "Centre culturel - Synthèses - Fonctionnement - Bilan financier".

Au contraire le principe de départ a été de l'assimiler à une place centrale (ouverte) autour de laquelle s'organisent des équipements à dominante culturelle susceptibles d'engendrer une animation urbaine.

Le centre de la ville ainsi ménagé (d'un côté séparé de l'autoroute par les parkings de l'autre étroitement relié aux quartiers résidentiels) assurera une circulation intense entre les magasins, les bureaux (dont ceux de la Préfecture), les logements, le parc, les écoles, le complexe piscine-patinoire, la maison des jeunes, le musée, le théâtre, la bibliothèque, les services d'orientation scolaire, etc...

Comme le disent les architectes chargés d'aménager la ville.

"Le rapprochement des fonctions par les contrastes qu'il provoque est un facteur de vie et d'animation. C'est en même temps un élément de confort : entre le cours de solfège et la leçon de piano, l'élève peut travailler à la bibliothèque. En allant au musée, au théâtre, les parents laissent les enfants à la halte-garderie. L'employé de la Préfecture peut déjeuner sur le pouce au milieu d'une exposition de sculpture. Entre midi et deux heures, il peut entendre un concert dans un petit auditorium qui sert à l'autres moments de salle de répétition pour la chorale, l'harmonie municipale ou les cours d'art dramatique, etc..."

Mais articulation dans le cas de Cergy-Pontoise veut aussi dire autre chose. Le centre est articulé aux quartiers. Toutes les activités culturelles de la ville ne sont pas bloquées au centre de la ville, afin que les quartiers restent vivants. Le centre reste en relation avec les divers équipements répartis ici et là et en assure l'unité de gestion.

Ainsi le réseau des bibliothèques de lecture publique est conçu comme devant s'articuler en un réseau de succursales et de dépôts de quartier s'appuyant sur une, puis deux bibliothèques principales. Un bibliobus urbain sert à la fois aux relations entre les bibliothèques installées et à la desserte directe du public là où une bibliothèque est en attente de réalisation.

.../...

Quinze écoles sont situées dans un rayon de 3 km autour du lycée polyvalent situé à 400 m du centre et 3 CES dans un rayon de 1Km à 1,5 Km km du centre.

On peut cependant se demander s'il n'eût mieux pas valu créer d'abord les équipements de quartiers et les animer avant de concevoir le centre de la ville. N'y aura-t-il pas à Cergy un seuil difficile à franchir entre la prestigieuse maison de la culture et les équipements de quartier plus accessibles et plus familiers à la population ? (1)

5 - L'intégration d'activités récréatives, culturelles, de rencontre : Hanovre

Les quartiers périphériques d'Hanovre se trouvaient jusqu'à ces dernières années fortement sous-équipés dans le domaine culturel, éducatif, des loisirs, etc., par rapport au centre de l'agglomération qui possédait au contraire de nombreux équipements : théâtre, musée, galeries d'exposition, salle de concert, espaces verts, centre sportif, maison de jeunes et bibliothèque.

Pour combler ce vide, la municipalité a décidé d'implanter 14 maisons du temps libre couvrant l'ensemble de l'agglomération, chacune d'elles desservant un secteur de 50 à 80.000 habitants.

Les principes qui ont guidé la réalisation des "maisons du temps libre" sont les suivants :

- réunir diverses catégories d'âge ;
- décroïsonner la société organisée en associations, clubs, ..., formant autant de chapelles, et réaliser un carrefour de contacts et d'échanges : .../...
- regrouper en un seul ensemble diverses fonctions dans un souci d'économie de gestion et d'animation sociale du quartier.

.../...

(1) Ces renseignements ont été empruntés au programme culturel de l'établissement public d'aménagement de la ville nouvelle (juin 1970)

La Maison du temps libre de Ricklingen est la plus récente des trois maisons réalisées.

Son programme :

La maison de Ricklingen réunit sous son toit les équipements suivants :

- un club de jeunes ;
- un club de personnes âgées ;
- un centre culturel et récréatif pour tous ;
- un centre socio-éducatif pour tous ;
- un centre d'accueil des associations extérieures.

Le Club des jeunes

Il se compose d'une grande salle exclusivement réservée aux jeunes de 16 à 20 ans et 2 salles d'activités de groupe. Ces salles sont exiguës, peu attrayantes et ne comportent aucune installation du type bar, discothèque. Les seules activités possibles sont les réunions et les jeux de société.

Le Club des personnes âgées

Il présente les mêmes défauts d'inconfort que celui des jeunes. En dehors d'une grande salle réservée aux réunions, on trouve une bibliothèque et une salle de télévision, dont les personnes âgées n'ont cependant pas l'exclusivité.

De plus l'administration organise une fois par mois des goûters, voyages, sorties, spectacles à l'intention des personnes âgées.

Le Centre culturel et récréatif

Il propose à tous les adhérents de la maison diverses activités, qui se déroulent dans plusieurs-salles :

- une cafétéria ;
- un restaurant ;
- 2 grandes salles pour 160 personnes, à usage polyvalent (théâtre, concert, conférences, bal, ping-pong, etc..)

D'autres activités se déroulent en plein air (jeux de boules, jeux collectifs...) ou à l'extérieur pour des voyages touristiques par exemple.

D'autre part, un certain nombre de manifestations et sont ouvertes à tous (y compris les non-adhérents) dans une grande salle de 440 places.

Tous ces locaux sont agréables et bien conçus, presque trop bien si l'on en croit Mme Ragu "car tous les espaces sont affectés à une fonction bien définie et on ne rencontre aucun de ces coins inutiles qui trouvent parfois des utilisations imprévues ou spontanées... et l'ensemble laisse une impression un peu "aseptisée".

Le Centre socio-éducatif

II offre à la population environnante des activités d'atelier de 2 types :

- des activités pratiques et techniques : électronique, travail du bois et du métal, couture, enseignement ménager et construction de canoës ;
- des activités artistiques : musique, poterie, céramique, émaillage.

Ces activités peuvent être pratiquées librement ou sous la direction d'un professeur dans les locaux remarquablement équipés.

L'accueil des associations

La "Maison du temps libre" loue ses 3 grandes salles aux associations et mouvements de tous ordres pour leurs réunions meetings conférences, etc... Les autorités locales y organisent également des manifestations officielles.

La fréquentation

Faute de statistiques, on ne peut évaluer le volume et la nature de la fréquentation. Le chiffre global moyen des entrées est évalué à 140 000 par an (sans prendre en compte les entrées aux manifestations payantes, exceptionnelles).

Les personnes âgées viennent en grand nombre et font pour la plupart, partie de l'association des anciens du quartier dont le siège est établi à la maison. On estime à environ 35 % le pourcentage de jeunes du quartier qui fréquentent la maison. Mais environ 10 % ne participent à aucune activité précise.

6 - Les collèges communautaires : Ashby

En 1925, un directeur du Service de l'éducation du Cambridgeshire (Grande-Bretagne) eut l'idée des collèges ruraux, forme initiale des "Community Collèges" actuels. S'étant rendu compte que le village isolé ne pouvait constituer une unité sociale complète, il imagina une organisation de la petite région rurale autour d'un bourg rayonnant sur plusieurs villages et hameaux. A l'intérieur de ce bourg, fonctionnerait le collège rural qui regrouperait les divers services fournis par le Comté : enseignement, santé et service sociaux, service de consultations agricoles, bibliothèques, activités culturelles, sportives et récréatives.

Cette idée fut approuvée en 1927 par le Comité de l'éducation et en 1961, 12 collèges avaient été réalisés dans le Cambridgeshire. Cet exemple fut suivi par le Leicestershire qui s'est équipé ces dernières années de 12 Community Collèges.

Ashby, petit bourg commercial

Dans sept écoles secondaires du Leicestershire ont été fondés des "Community Collèges". Celui d'Ivanhoë a été construit en 1950.

Ashby de la Zouch est un bourg de 800 habitants implanté dans une région à pré dominance agricole. Ce village qui a une fonction essentiellement commerciale rayonne sur un ensemble de petits villages et hameaux représentant 12.000 habitants. La classe sociale dominante d'Ashby même est composée de commerçants qui constituent une bourgeoisie assez aisée.

Le collège d'Ivanhoë est le principal pôle culturel et récréatif de la ville, mais ce n'est pas le seul. Il existe en outre un centre paroissial, des équipements sportifs, des locaux syndicaux et politiques, des pubs, des clubs, etc.

.../...

Des activités variées : du russe à la décoration florale

La liste des activités que l'on peut pratiquer au Community Collège est fort longue ; voici un bref aperçu de cette liste :

- Enseignement proprement dit
allemand, italien et français pour débutants, cours de russe donné en liaison avec la BBC, littérature anglaise et mathématiques.

- "Etudes libérales" ; cours de culture générale

Ce sont des séances de travail qui prennent la forme de discussions dirigées. Douze séances sur les peuples du passé, leur vie quotidienne et leur développement technique ; vingt quatre cours hebdomadaires d'initiation aux problèmes économiques, vingt quatre également d'initiation aux arts graphiques, douze sur le jazz.

Des activités récréatives

Ce sont de loin les plus variées : initiation aux premiers soins à des blessés, mécanique automobile, enseignement ménager, agriculture, travail du bois, construction mécanique, yoga, danse populaire, bridge, activités sportives, etc...

Clubs

Ils sont réservés à ceux qui désirent se livrer par eux-mêmes à une activité en dehors des cours d'initiation. La communauté d'Ivanhoë offre à ses adhérents de participer au "club d'après-midi des femmes", au club de tennis, de hockey féminin, à ceux d'échecs, d'écrivain, d'amateurs de vins, d'alpinisme, de musique, etc...

Ces clubs utilisent également les locaux du collège et fonctionnent d'une manière autonome. Le collège paie cependant le déficit lorsque leur budget n'est pas équilibré.

D'autre part, un certain nombre de groupements ou associations de la ville ou de la région louent les locaux du collège pour leurs réunions, meetings, manifestations... : la société dramatique, l'association des fermiers de la région, le club des femmes d'affaires, l'association d'éducation des travailleurs, etc...

.../

Le Club des jeunes

II dispose d'une grande pièce à deux niveaux, la décoration en est chaude. Des activités de plusieurs types se déroulent dans ce local entre 19 et 21 h 45 : sport, orchestre, danse.

Les activités communes

Certaines installations sont ouvertes à tous les adhérents et même parfois au reste de la population. C'est le cas de la bibliothèque, du service d'information générale sur la ville... Des activités communes exceptionnelles ont également lieu : fêtes, spectacles... La communauté organise même des voyages touristiques. II y a deux ans, elle a loué un avion qui a emmené ses membres passer un week-end à Paris.

Hormis le foyer des jeunes et une salle de réunion foyer pour les adultes, tous les locaux sont polyvalents. Les classes, ateliers, installations sportives sont aussi bien utilisés par les enfants que par les adultes.

La fréquentation de ces communautés installées dans les collèges du comté n'a cessé de s'accroître : 7.000 jeunes et adultes en 1963, 18.000 en 1966.

II semble qu'avec un réseau de 25 à 30 collèges communautaires implantés dans le comté les besoins de la population (1/2 million d'habitants) en loisirs et en activités culturelles pourront être satisfaits.

7 - UN COLLEGE EDUCATIF ET CULTUREL : YERRESLa conjonction d'une idée locale et de l'action de hauts fonctionnaires

Lorsqu'il fut question en 1967, de construire à Yerres, petite ville de la banlieue parisienne, un nouveau collège d'enseignement secondaire, M. Chaslin, Conseiller municipal a suggéré de réaliser plutôt un vaste ensemble regroupant divers équipements collectifs qui faisaient grandement défauts.

Pour convaincre les fonctionnaires des différentes administrations de l'intérêt que présenterait un semblable équipement, un voyage en Grande-Bretagne, regroupant une trentaine

.../!...

de personnes, fut organisé sous l'égide de la Fondation Royaumont.

Séduits par les "Community Collèges" du Leicestershire, les autorités des ministères décidèrent qu'une expérience similaire serait tentée à Yerres. Un groupe interministériel fut alors constitué pour mettre sur pied le projet.

Les éléments du collège éducatif et culturel

Le collège fonctionne dans la journée d'une manière classique pour les 900 élèves inscrits. Cependant, des méthodes pédagogiques nouvelles sont expérimentées. Mais l'originalité du collège réside dans le fait que, contrairement aux établissements scolaires traditionnels, il reste ouvert le soir pour les adultes. Le collège joue en effet, le rôle de centre de promotion sociale et de formation permanente. Des cours gratuits, d'initiation ou de perfectionnement dans diverses disciplines sont organisés chaque soir : expression orale, langue étrangère, dactylographie, dessin industriel, alphabétisation...

Les équipements sportifs, comme le collège, sont ouverts à la population et aux clubs sportifs de la ville en dehors des heures de classe.

Seuls les équipements couverts ont été jusqu'à présent réalisés : gymnase avec gradins pour 1.000 places, salle de musculation, salle de danse rythmique et vestiaires.

Des équipements extérieurs, plateaux d'évolution, pistes et piscines sont prévus dans le programme.

L'Atelier d'animation artistique (les trois "A") se présente comme une petite maison de la culture (1) et propose à la fois des activités de spectacles et des activités de club. Faute de locaux propres, les trois A utilisent les locaux de la Maison pour tous (2) pour les expositions et les spectacles à public restreint (ciné-club, petits concerts...). Les manifestations plus importantes, grands spectacles, fêtes, meetings se déroulent dans le gymnase en attendant qu'un véritable théâtre soit construit.

(1) cf. Chapitre I la Maison de la Culture d'Amiens.

(2) Voir plus loin p. 28

Le centre social réunit la plupart des services sociaux de la ville, excepté le service de protection maternelle et infantile qui, soumis à des expériences sanitaires particulières, est logé ailleurs.

Il propose des activités :

- aux mères de famille et aux ménages (activités plus spécialement ménagères)
- aux personnes du troisième âge (atelier, réunions, lecture...)

Le centre social comprend en outre une halte-garderie où les mères peuvent déposer leurs très jeunes enfants quelques heures dans la journée.

La bibliothèque est un des équipements les plus importants du CEC. Avec 700 m² et une grande variété de volumes, elle peut desservir une population de plus de 50.000 personnes.

Cette bibliothèque joue, à la fois, le rôle de bibliothèque scolaire pour les élèves et les professeurs du CES et celui de bibliothèque municipale ouverte à tous les habitants.

La bibliothèque se compose d'une salle de prêts et d'une salle de lecture pour adultes, d'une section jeunesse, et d'une discothèque avec salle d'audition collective et boxes d'écoute individuels.

La Maison pour tous réunit toutes les activités ordinaires d'une maison de jeunes et de la culture (MJC) avec cette différence qu'elle n'est pas réservée à une catégorie d'âge particulière mais qu'elle est ouverte à tous les habitants. Il se déroule à la Maison pour tous, à la fois, des activités de "foyers" et des activités de "clubs et d'ateliers".

Quatre grandes salles accueillantes servent cette première fonction : ce sont des lieux de rencontre informels pour des échanges d'idées, des discussions, des fêtes, des bals, etc. Chacun peut y circuler librement et bénéficier des services qu'elles offrent.

Les activités de clubs et d'ateliers sont extrêmement variées : cela va de l'électronique à l'arboriculture en passant par les danses folkloriques, le "para-club", et le club de poésie.

La Maison pour tous comporte également une salle de conférence et de projection cinématographique pouvant accueillir 200 personnes. Cette salle, nous l'avons dit, est également utilisée par les trois A.

Ces divers exemples d'"équipements intégrés" montrent que cette notion recouvre des réalités très variées. La différence entre ces établissements ne réside pas seulement dans le choix des équipements, leur nombre et leur diversité. Elle tient également à la nature du pôle d'intégration choisi ou type de point fort autour duquel s'articulent des équipements.

111 - QUEL POLE D'INTEGRATION CHOISIR ?

1 - La nécessité d'un pôle

On peut remarquer en premier lieu qu'il n'est pas indispensable de choisir un pôle d'intégration unique. Ce pôle peut être double comme à Billingham (centre sportif - centre culturel), ou multiple comme à Dronten. A la limite, il faudrait pour qu'un équipement fonctionne réellement de manière intégrée, que cette notion de pôle disparaisse, chacun des équipements jouant un rôle aussi important que les autres.

Il est peut-être souhaitable cependant pour "faire démarrer un établissement intégré, d'ordonner celui-ci autour d'un "équipement-centre" privilégié, susceptible d'attirer la population.

En ce qui concerne le choix de ce pôle d'attraction et d'intégration, les avis divergent.

2 - Le pouvoir d'attraction des commerces

Certains pensent, et c'est l'avis de M. Heinemann (1) qu'il faut "contacter les gens dans les zones commerciales, les magasins, les shopping centers. Il y a de nombreuses possibilités d'intégration d'équipements commerciaux et socio-culturels, des possibilités que les Danois ont explicitées avec succès lorsqu'ils ont mis au point des bibliothèques combinées avec des galeries d'art et des centres commerciaux. Il y a vraiment des possibilités merveilleuses d'intégration des activités commerciales avec les équipements sportifs, les services publics, les équipements socio-culturels, y compris les écoles".

.../...

(1) Colloque d'Yerres - 24/27 nov. 1970. "Avantages des équipements intégrés pour la participation du grand public aux activités éducatives et culturelles. Les actes de ce colloque qui a réuni de nombreux spécialistes venus de tous les pays, architectes, sociologues, pédagogues, animateurs, etc . . . , constituent un des supports essentiels de notre étude. Nous donnons la liste des participants en annexe.

L'école intégrée, la "samhus" au Danemark, doit réussir à toucher la jeunesse non engagée, ainsi que les voyous et les "blou-sons noirs". La "samhus" doit réserver les surfaces centrales aux auberges, discothèques, tavernes, etc..., afin d'attirer les jeunes et de leur faciliter le passage aux autres activités de la "samhus". Car il ne faut pas oublier qu'une auberge accueillante est et reste le meilleur et le plus naturel des lieux où les divers groupes sociaux et groupes d'âge se rencontrent. Si l'effort commercial de la société peut nous aider à élargir notre participation culturelle pourquoi ne pas en tenir compte ?... Accepter l'existence d'activités commerciales liées aux activités culturelles ne signifie pas que l'on accepte une culture commercialisée".

En résumé, il s'agit de faire profiter les équipements socio-culturels, sportifs qui souffrent souvent de sous-fréquentation, des déplacements plus spontanées de la population vers les centres commerciaux.

L'AGORA D'EVRY

C'est ce principe qui a guidé les urbanistes, sociologues et animateurs lorsqu'ils ont conçu le coeur de la ville nouvelle d'Evry dans la région parisienne. Le centre d'Evry comportera en particulier une "agora", lieu de rencontre, de vie publique et de distractions. Cette "agora" se présentera comme un vaste regroupement d'équipements culturels, sportifs et de loisirs, publics et privés, organisé autour de places couvertes et découvertes attenantes à un centre commercial régional de 65 000 m². L'Agora d'Evry répond au souci de créer une véritable vie urbaine susceptible de faire "démarrer" la ville nouvelle. On peut cependant se poser la question de savoir si les liaisons prévues entre le centre commercial (qui reste malgré tout un "shopping center" classique) et l'agora (qui n'est autre qu'une maison de la culture améliorée et de plus grande envergure) joueront leur rôle "de pouvoir intégrateur".

3 - Les lieux de passage dense

D'autres pôles d'attraction peuvent être envisagés.

Si les équipements sont placés dans les lieux de passage fréquentés, ils peuvent à la longue susciter l'intérêt des couches sociales défavorisées qui, faute de cette familiarité géographique n'utiliseraient jamais les possibilités offertes par les équipements socio-culturels.

De plus en plus les études d'urbanisme essaient d'intégrer les transports dans la vie urbaine et cela pour plusieurs raisons complémentaires :

- les stations de transports en commun sont des pôles générateurs d'animation que peuvent récupérer des équipements et services divers. Le rôle des voies ferrées, et surtout des gares dans l'urbanisation n'est plus à démontrer. Il suffit pour se persuader de leur importance de consulter une carte du développement de Paris et de sa région : l'apparition du chemin de fer a entraîné une véritable poussée de l'urbanisation qui s'est développée en doigts de gants le long des voies ferrées, avec des noyaux plus denses autour des gares.
- de plus, une bonne répartition de l'emploi et de l'habitat autour des stations permettra de réduire au minimum les temps de trajets. "On peut songer à la création d'ensembles architecturaux concentrés, articulant le transport avec le commerce quotidien ou exceptionnel, un certain nombre de services publics, dans le but de rendre attractifs pour le piéton, à son échelle, les stations, et de façon à justifier la position de la station. De tels ensembles spatiaux sont souvent réalisés à posteriori dans des quartiers existants où l'on plaque successivement fonctions et équipements nouveaux qui doivent alors s'enchevêtrer à cause de la rareté du terrain - ainsi souvent sont nés les endroits les plus agréables et les plus populaires des villes anciennes..."

.../!...

Une première forme d'intégration existe déjà dans le métro et dans les gares. Elle s'articule autour de deux activités : la publicité et les activités commerciales.

La publicité constitue de fait un certain type d'animation. Quant à l'intégration des commerces, c'est véritablement la pénétration de la rue dans les gares.

La conception des nouvelles stations et des nouvelles gares se fait aujourd'hui dans le sens d'une intégration de plus en plus large ; l'exemple de la station du R.E.R. (réseau express régional) dans le quartier neuf de la Défense près de Paris, est à cet égard très caractéristique : on y trouve un drugstore, une banque, un centre de bricolage, une librairie, un café... Pourquoi ne pas envisager à plus long terme, l'intégration d'équipements moins rentables mais tout aussi nécessaires à la population tels que des salles de réunion, des lieux de spectacles, de rencontres diverses, des équipements sportifs et culturels ?

4- Privilégier l'école ?

Le choix de l'école comme pôle d'intégration, donne lieu à de nombreuses controverses. Il semble cependant que ce choix présente de multiples avantages tant pour l'école elle-même, que pour les autres équipements.

4.1. les avantages immédiats

- remédier à la sous-utilisation des locaux scolaires

Le sous-emploi existe dans la plupart des équipements ; ainsi en est-il pour les maisons de jeunes, les centres sociaux, les centres culturels, où les temps de participation maximale laissent

.../...

des plages d'inutilisation assez considérables. On s'est déjà étonné du paradoxe que constitue la semi-pénurie en matière d'équipement conjuguée avec la faible utilisation de ceux qui existent.

Le phénomène est encore plus frappant en ce qui concerne les bâtiments scolaires puisque ceux-ci ne fonctionnent en moyenne que 8 à 9 heures par jour et moins de 200 jours par an. Ce fait est d'autant plus scandaleux que les enfants, après les heures de cours sont rejetés dans des espaces exigus, dangereux et même clandestins. Les cours des écoles pourraient cependant souvent constituer sinon des espaces verts, du moins des aires de jeu appréciables.

La sous-utilisation existe également en ce qui concerne le matériel des écoles : bibliothèques, ateliers, laboratoires de langues, etc...

L'intégration autour de "l'école" permettrait de corriger cette aberration.

A cet avantage, M. Chaslin (1) en ajoute trois autres.

- toucher l'essentiel de la population

"Tout d'abord, l'école est la seule activité obligatoire pour toute la population, et en particulier l'école secondaire qui voit passer dans ses murs tous les enfants, garçons et filles, entre 11 et 16 ans.

En passant par l'école, on est sûr de toucher la totalité de la population, du moins en ce qui concerne les génération à venir" (2)

.../...

(1) Colloque d'Yerres, 24-27 novembre 1970.

(2) En effet, en ce qui concerne la population actuelle, il sera difficile de faire revenir à l'école les gens qui ne sont pas du tout concernés comme les vieillards, les travailleurs immigrés, ...etc

- une population particulièrement disponible

"De plus, la population scolaire est la plus disponible : disponibilité dans le temps, disponibilité d'esprit, disponibilité vers l'avenir, toutes choses dont les adultes sont très rapidement sevrés".

- une population influente

"Enfin il est évident que depuis quelques années les enfants ont plus d'influence sur leurs parents que les parents sur leurs enfants...Plutôt que de s'épuiser à mener une action vers les adultes et seulement vers les adultes qui ont été mutilés dans leur vie et qui sont en grande partie imperméables de l'extérieur aux sollicitations culturelles, pourquoi ne pas passer par les enfants avec lesquels ils ont un contact quotidien ?

Ces avantages immédiats seraient suffisants pour justifier l'importance de l'école dans l'intégration des équipements. Il en existe cependant de plus évidents encore.

4.2. Continuité et cohérence de l'action éducative :
l'éducation permanente.

Un des bienfaits essentiels de l'ouverture de l'école à d'autres fonctions consiste à faire passer dans les faits, le principe de l'éducation permanente.

Cette notion d'éducation permanente fut longtemps réduite à celle plus étroite de recyclage professionnel. Certes l'évolution des techniques impose, à tous les niveaux de l'activité des hommes de la société post-industrielle, des spécialisations qui elles-mêmes obligent au recyclage.

Les connaissances acquises sont en effet très vite dépassées. Chaque travailleur doit avoir la possibilité d'acquérir des connaissances nouvelles pour suivre l'évolution technique et améliorer son statut social.

Mais il s'agit d'aller plus loin et de permettre à chacun d'entreprendre des études en dehors de son travail, et de participer à la vie de la cité, de s'informer, proposer, débattre, rencontrer. On voit que l'idée d'éducation permanente correspond beaucoup plus à une exigence de continuité entre les diverses actions éducatives, culturelles et sociales auxquelles l'homme participe aux divers âges de sa vie, qu'à un type défini d'institution. (1)

Mais la mise en oeuvre d'une telle politique d'éducation permanente suppose "des structures relationnelles nouvelles entre l'ensemble du système scolaire, le groupe familial, la population et les organismes qui concourent, à des titres divers, à l'animation sociale, éducative et culturelle" (2)

D'aucuns pensent qu'il faut se garder de systématiser l'intégration des systèmes scolaires et socio-culturels car "cela reviendrait en fait à exclure délibérément des activités socio-culturelles une fraction importante de population sur laquelle l'école exercera longtemps encore un effet de repoussoir" (3)

Cette affirmation semble tout à fait raisonnable si l'on considère le système scolaire actuel, monde souvent clos et rébarbatif mais les réticences développées par la SCOOPER n'ont plus de raison d'être si la réforme de l'école parvient à en faire un lieu ouvert et naturellement accueillant.

Créer des équipements intégrés autour de l'école traditionnelle serait probablement une entreprise vouée à l'échec. Il est donc impensable de réaliser une telle politique sans remettre en cause l'idée même d'école.

.../...

-
- (1) Atelier de recherche sur les équipements et l'animation (AREA),
Texte préparatoire au colloque d'Yerres du 24-27 novembre 1970.
"L'intégration des équipements éducatifs et culturels publics en
France - Tendances et problèmes".
 - (2) Commission des affaires culturelles, Rapport général pour le VI^e Plan
Commissariat général du Plan - Mars 1971.
 - (3) Etude Scooper (Ville neuve du Vaudreuil).

4.3. De la "super-école" à "l'école éclatée"

II faut d'abord que l'école s'ouvre sur la vie, et sur la ville, pour ne pas rester un monde clos et artificiel. Cette ouverture de l'école sur d'autres activités et d'autres publics, constitue un premier pas vers la suppression de l'école tel qu'elle existe, bloc monolithique dans la ville.

Mais ce premier pas ne suffit pas : ajouter aux écoles traditionnelles "une aile sociale", "une aile culturelle", "une action d'étude pour adultes", revient à créer ce que M. Drouet (1) appelle une "super-école", c'est-à-dire plus moderne, plus perfectionnée".

Or, beaucoup, comme M. Alpass (2) "en ont assez" de l'école : même s'il s'agit d'une école "ouverte", "moderne", "intégrée". Avons-nous encore besoin, se demande M. Toraille (3) de construire des écoles au sens traditionnel du terme, et ne doit-on pas envisager de réaliser... des lieux éducatifs"» M. Alpass va encore plus loin et "se refuse à créer des espaces éducatifs même si l'on prend le terme éducatif dans son sens le plus large". Il faut tendre, selon lui, vers un éclatement total de l'école de telle sorte que la communauté tout entière assume la fonction éducative.

La théorie de M. Alpass est partagée par de nombreux urbanistes pédagogues et animateurs. Mais cet éclatement de l'école ne peut se faire du jour au lendemain; il s'agit, remarque M. Chaslin, "d'une projection vers un avenir assez lointain que nous ne sommes pas en mesure de faire partager à la plupart de nos gouvernements; ni aux parents d'élèves, ni aux professeurs". "Il faut tenir

• .../...

(1) M. Drouet, Colloque d'Yerres 24- 27 novembre 1970

(2) M. Alpass, Colloque d'Yerres 24-27 novembre 1970

(3) M. Toraille, Colloque d'Yerres 24-27 novembre 1970

compte", remarque M, **Geursen** (1) d'un système qui existe, celui de l' établissement éducatif... Aucun gouvernement ne peut décider d'arrêter brutalement la construction d'écoles... Mais il faut commencer le processus pour échapper à cet établissement éducatif et décentraliser l'enseignement".

C'est la tentative qui sera faite par les New-Yorkais lors de la création d'une ville nouvelle située à Welfare Island. Voici ce qu'en dit Mme Clark.

L'ENSEIGNEMENT A WELFARE ISLAND

"Nous voulons que toute la communauté devienne une école, que toute la communauté soit un lieu d'éducation... nous avons là des possibilités sans limites pour réunir la communauté et l'école dans des bâtiments et des programmes communs. Nous n'aurons aucun bâtiment spécifiquement scolaire. Tous les locaux de l'école seront étroitement intégrée dans les quartiers et le centre de la ville et nous espérons pouvoir considérer la totalité de l'île comme une école ... Nous avons l'intention d'enseigner la biologie et les sciences par exemple dans les hôpitaux, nous espérons enseigner les arts dans un centre artistique, la mécanique au sein d'un garage... Il est extrêmement important pour nous que les écoles n'essaient pas de simuler le monde extérieur... Mais nous avons essayé chaque fois que cela était possible d'assimiler ces espaces scolaires dans la vie réelle de la communauté afin que les enfants puissent voir en action aussi bien des peintres que des mécaniciens, des policiers, des assureurs ou des garagistes au travail... Nous désirons mettre fin à l'isolement des élèves par rapport à la communauté, encourager les adultes et les jeunes à étudier ensemble, et pousser les adultes à participer à l'activité éducative, soit avec leurs enfants, soit parce qu'ils voient cette activité s'exercer tout autour d'eux. Nous espérons que les habitants l'île deviendront les professeurs et les étudiants d'un enseignement post-scolaire" (2)

Là encore des avantages économiques apparaissent. "La faible population de l'île ne pourrait entretenir des services sociaux et d'entraide ou des

.../... /

(1) M. Geursen, Colloque d'Yerres 24-27 novembre 1970

(2) F. Clark, Colloque d'Yerres 24-27 novembre 1970

installations sportives et récréatives, une bibliothèque ou des activités culturelle de qualité. En combinant tout ceci avec les installations scolaires indispensables nous pourrions avoir, par exemple, une bibliothèque de premier ordre, un bon théâtre, une salle de concert, une piscine, un gymnase... Conçus principalement pour les enfants mais mis à la disposition des adultes en dehors des heures de classe"(1)

4.4. Une nouvelle culture

L'équipement intégré autour de l'école telle que nous l'avons définie, en permettant "des liaisons étroites entre la formation éducative, la réalité sociale et les activités culturelles"(2) est l'instrument d'une politique culturelle tout à fait nouvelle. On se refuse désormais du contraire de ce qu'affirme la Scooper (3) à reconnaître "la spécificité d'une vie culturelle qui serait indépendante de la vie sociale et de la vie scolaire" : les activités culturelles commencent à l'école, celle-ci en étant la source principale.

La notion de culture prend dans ce cadre une autre dimension.

4.4.1. L'élargissement du champ culturel

Le concept de culture ne recouvre plus uniquement la production et la diffusion artistiques. En effet, "l'art est un langage de l'histoire, mais ce n'est pas le seul. Il en est un autre tout aussi important qui est fait des événements du monde actuel : information télévisée, radio, presse, ... Il y a donc la place dans ce concept élargi de culture (le seul valable) pour une information événementielle qui peut prendre la forme d'une recherche collective visant à la compréhension des phénomènes sociaux, économiques... et artistiques bien sûr !"(4)

.../...

(1) F. Clark, Colloque d'Yerres 24-27 novembre 1970

(2) M. Heineman, Colloque d'Yerres 24-27 novembre 1970

(3) Cf. étude Scooper Ville nouvelle du Vaudreuil

(4) (4) Rapport "Action culturelle dans les villes nouvelles" - op. cit.

L'oeuvre dite culturelle n'est donc plus qu'un moyen parmi d'autres (et non plus un moyen privilégié) pour aiguïser un regard critique et nourrir une créativité qui peut s'exercer dans tous les domaines.

Cette part de l'activité culturelle pourrait trouver sa place dans le processus d'éducation permanente dont nous avons parlé plus haut, qui débiterait par une pédagogie renouvelée dans des écoles ouvertes sur le monde et se poursuivrait pour les adultes dans ces mêmes établissements éducatifs et socio-culturels.

Les établissements intégrés doivent permettre en outre à l'individu ou au groupe de se promouvoir par le biais de la participation.

4.4.2. Une culture fait de participation

L'attitude traditionnelle vis-à-vis du problème de la culture vise à mettre l'accent sur la création et la diffusion du patrimoine culturel existant ou en train de se créer. C'est dans cet esprit qu'André Malraux, quand il était ministre des affaires culturelles, a créé en France les maisons de la culture.

Or, l'action culturelle ne se résout pas par l'action productive et de diffusion de quelques professionnels, mais elle doit permettre à chacun d'être acteur et non plus consommateur.

Une seconde attitude consiste "à poser l'activité culturelle non plus à partir des oeuvres quel que soit leur contenu mais à partir d'une prise de conscience permettant une action sur le monde" (1)

Les équipements intégrés permettent de détruire les obstacles qui existent entre les artistes professionnels et les artistes amateurs, entre les passifs et les actifs. Ceci se réalise grâce à l'intégration des scènes, des galeries et des studios professionnels avec les ateliers et studios d'amateurs.

.../...

(1) Cf. étude Scooper, op. cit.

Une participation à la vie de la cité

Les équipements intégrés facilitent non seulement la participation de la population à la création artistique mais aussi (et surtout) la participation à une réelle vie communautaire. La population tout entière doit en effet participer aux prises de décision concernant les affaires de la cité. Il faut pour cela inventer des structures où les techniciens puissent jouer un rôle, mais où le public ait non seulement un rôle consultatif, mais encore possède le pouvoir de décision.

Mais ce projet est difficile à réaliser et achoppe souvent» Par exemple, la tentative de susciter et d'entretenir l'intérêt et la participation de la part des usagers dans les villes nouvelles, se solde souvent par un échec.

"Naturellement les usagers sont toujours enclins à remettre à d'autres les responsabilités et à ne pas s'intégrer à l'action collective. Mais le mauvais vouloir des usagers n'est pas le seule obstacle à mettre en cause" (1). Le plus important, c'est la société qui exclut dans toutes ses structures de décisions les principaux intéressés.

L'école communautaire constitue un excellent cadre d'apprentissage de la vie collective et de la gestion d'une communauté.

LES COMMUNITY SCHOOLS DE NEWHAVEN

Nous pouvons donner pour exemple New Haven dans le Connecticut, où une importante opération de rénovation urbaine centrée autour des "community schools" a été entreprise en 1953, par la municipalité dans les quartiers les plus déshérités. Les "Community Schools", comme les Community collèges anglais sont ouverts 12 mois par an, 14 heures par jour. Elles jouent le rôle de :

- centre éducatif ;
- centre de quartier pour les activités collectives culturelles et de loisirs ;
- centre de services sociaux ;

.../...

(1) Rapport - "Action culturelle dans les villes nouvelles", Service des études et recherches - Ministère des affaires culturelles.

- centre de réunions pour les associations locales (clubs sociaux, organisations politiques, groupes de services civiques, etc...)

Le fondement des community schools repose sur la volonté de faire participer activement les résidents à toutes les décisions et à toutes les réalisations qui se déroulent dans le cadre de l'école.

Après de chaque community school siège une comité consultatif de quartier, composé de 21 à 35 personnes (parents d'élèves et habitants du quartier). Ce comité se réunit régulièrement et ses idées sont transmises à l'équipe administrative de direction de l'école. Ces comités d'action civique constituent, ce qui correspondrait en France à des "commissions extramunicipales pour les problèmes de l'école et de la collectivité".

La participation de la population à la vie de l'équipement puis du quartier et de la ville est sans limite.

Il n'est pas rare, témoigne M. Barbaresi, "qu'un groupe de citoyens utilise une installation scolaire comme lieu de réunion pour venir y discuter des problèmes civiques et pour demander par exemple la destitution du proviseur de l'école. On pourra voir le même jour un groupe de panthères noires tenir une réunion dans une salle de classe"(1)

Pour que la participation de la population soit réelle, deux nécessités s'imposent :

- la transparence des instances de décision : techniciens, responsables politiques et financiers ;
- une information précise, complète et permanente.

Mais ces conditions seront-elles suffisantes pour aboutir à une véritable intégration de la population (intégration sociale)?

(1) Colloque d'Yerres, - 24-27 novembre 1970.

IV - L'INTEGRATION DE LA POPULATION

IV - L'INTEGRATION DE LA POPULATION

L'intégration des équipements favorise l'intégration de la population par une participation accrue de chacun mais aussi par (et à cause d') une meilleure communication dans divers groupes composant la population. Dans nos cités modernes en effet les classes d'âge, les classes sociales, les groupes ethniques, se trouvent rarement réunis pour se livrer à des occupations communes.

1 - Le brassage des générations

Le brassage des générations implique sur le plan pratique un certain nombre de servitudes. On ne peut pas nier que dans certaines circonstances les jeunes ou les vieillards désirent se retrouver entre eux, les uns pour les bruyantes manifestations, les autres pour des activités plus calmes. Il faut donc prévoir dans la conception des équipements intégrés la possibilité pour des groupes particuliers d'utiliser des locaux particuliers» Mais ceux-ci doivent rester l'exception, sinon il n'y aurait pas vraiment intégration des équipements et des fonctions mais juxtaposition.

1.1 - Individualisation des locaux ?

Traditionnellement les équipements s'adressent à des publics distincts, distinction qui apparaît souvent dans les inventaires, officiels en fonction des tranches d'âges auxquelles ils sont destinés en priorité. Les clivages théoriques sont souvent démentis par l'expérience dans la mesure où ces équipements accueillent en fait des publics d'âges divers. Mais la définition, l'implantation, l'aménagement et la gestion de ces équipements restent déterminés par l'âge du public visé.

Or, depuis quelques années, la tendance se dessine dans le sens d'une ouverture des équipements à des publics différents par l'âge : un peu partout les "maisons pour tous" se multiplient. Cependant on assiste parfois à des retours en arrière.

.../...

LA MAISON DU TEMPS LIBRE DE RICKLINGEN

Les responsables de la Maison du temps libre de Ricklingen n'ont pas tout à fait su éviter cet écueil.. "On a réuni dans un même équipement plusieurs fonctions s'adressant à plusieurs types d'usagers mais en conservant une affectation assez stricte des locaux à certains usagers" (1). C'est ainsi "que bien que l'accès aux autres activités leur soit ouvert, il a été affecté spécialement aux jeunes de 16 à 21 ans une salle de club et deux pièces d'activités de groupe. Cela n'est fait à la demande même des adultes qui ont été quelquefois choqués par le comportement des jeunes et ont préféré qu'ils se défoulent entre eux" (1).

Une telle politique semble peu apte à atténuer le fameux "conflit des générations" (s'il existe !) et peut-être même contribue-t-elle à renforcer la discorde entre les diverses classes d'âge. Mais sans doute est-il parfois impossible d'agir autrement.

1-2 - Les mêmes locaux pour tous

Les écoles communautaires constituent les meilleurs exemples d'utilisation commune de locaux et équipements par différentes classes d'âge:

C'est dans l'école communautaire, semble-t-il, que l'intégration de la population est la plus réelle et le brassage de la population le plus large. "Il faut", selon M.Gores, "que l'école devienne le lieu de réunion de ceux qui ont les jambes courtes et les jambes longues : il ne faut plus construire les bancs d'école uniquement selon la longueur des jambes d'enfants".

.../...

(1) Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région parisienne, "Equipements culturels et socio-éducatifs - Tome 1, op.cit.

Les responsables des équipements intégrés se heurtent cependant à de graves difficultés tant pour faire venir les parents à "l'école" que pour habituer les enfants à cette présence qui souvent les surprend et les distrait de leur travail.

Mais la ségrégation quasi générale qui caractérise les villes d'aujourd'hui oppose non seulement les générations mais encore (et surtout) les personnes de revenus et de niveau de scolarisation différents.

2 - Le brassage des classes sociales et l'accèsion de tous à la culture

Les équipements intégrés dans l'esprit de leurs initiateurs doivent permettre l'accèsion à la culture de toutes les catégories de la population, ce qui suppose deux conditions.

D'une part il faut permettre à la population dont le niveau de vie est peu élevé et qui le plus souvent travaille manuellement, de pratiquer et d'acquérir le goût des activités "culturelles" traditionnellement réservées à la population dite "intellectuelle".» Il faut d'autre part que cette dernière ait la possibilité de s'initier à la connaissance et au plaisir des activités manuelles.

On constate que les équipements socio-culturels traditionnels ne permettent pas un véritable brassage de la population. Les groupes sociaux les plus facilement atteints par les actions culturelles ou collectives sont ceux qui ont bénéficié antérieurement d'une formation poussée et qui disposent d'un statut socio-économique dominant.(1)

On peut faire par exemple le bilan des tentatives des aménageurs des villes nouvelles pour associer la population à des expériences d'animation : pour la grande majorité, les "leaders" volontaires se recrutent chez les cadres. Les autres groupes sociaux se sentent

.../...

(1) Maison de la culture d'Amiens, op. cit.

exclus ou marginaux par rapport à ce qui leur est proposé.

Il semble que par le biais des écoles communautaires les couches les moins scolarisées de la population peuvent se familiariser avec les locaux scolaires et, on peut l'espérer, avec les divers enseignements qu'ils abritent. On peut penser en effet que le fait de fréquenter "l'école" pour des activités récréatives, sportives, puis plus tard pour des cours du soir ou des activités traditionnellement dites culturelles, est de nature à modifier les attitudes de méfiance de la majeure partie de la population vis-à-vis de ce qui est "culturel".

Mais ramener les adultes, surtout ceux des couches défavorisées vers l'école à travers les sports, les ciné-clubs, etc... leur redonner le goût de revenir vers les salles de classes qu'ils ont quittées avec soulagement 15 ou 20 ans plus tôt est une opération peu aisée. (même si l'école et les salles de classes ne ressemblent plus à ce qu'elles étaient autrefois).

LA POLITIQUE DE COLLEGES

"Dans les collèges communautaires du Leicestershire, une politique globale est pratiquée, pour "intégrer" le maximum de gens. Tout d'abord, essayer de trouver et de stimuler des associations volontaires est une des premières tâches des community collèges. Regrouper par exemple les gens qui se retrouvent chez eux pour écouter ensemble de la musique, débattre des problèmes économiques, sociaux ou politiques. Mais il arrive un moment dans le développement de ces groupes où il leur faut des installations et des équipement plus importants comme par exemple des salles de conférence, de séminaires, de concerts qui se trouvent justement disponibles dans les collèges communautaires. Les animateurs par ce biais arrivent à attirer vers eux des habitants des quartiers résidentiels" (1).

.../...

(1) Fairbann, Colloque d'Yerres, 24-27 novembre 1970.,

Mais il faut, nous l'avons dit, toucher l'ensemble de la population. Or, ce but est loin d'être atteint, si l'on se réfère aux statistiques établies dans quelques établissements qui fonctionnent aujourd'hui. Mme Ragu, (1) se basant sur les équipements intégrés de Grande-Bretagne ou d'Allemagne, estime que le taux de fréquentation se situe entre 5 et 10 %. Par exemple le collège communautaire de Chapachen, équipement intégré conçu pour desservir une population de 8.000 personnes, compte 1.000 adhérents.

C'est en partie pour ces raisons que la stratégie adoptée par les collèges communautaires du Leicestershire a été complétée par un plan que l'on a appelé : "payer au fur et à mesure que vous appréciez" (2)

Pour une somme très modique (5 shillings) chaque citoyen peut participer à toutes les activités organisées par le collège ou simplement utiliser le matériel des ateliers du collège individuellement.

Mais ce genre de politique qui est en quelque sorte une politique de bas tarif ne suffit pas à mettre les équipements à la portée de tous et à les faire bénéficier de la plus large fréquentation.

Encore faut-il ces équipements fassent partie intégrante de la cité.

(1) Colloque d'Yerres, 24-27 novembre 1970

(2) Fairbann, Colloque d'Yerres, 24--27 novembre 1970

VV- INTEGRATION URBAINE

Intégrer les équipements entre eux ne suffit pas. Il faut aussi les intégrer au cadre de la vie quotidienne. L'intégration de la population ne peut se faire que si on réalise auparavant l'intégration urbaine. Cette dernière pose un problème d'urbanisme qui peut être résolu par une meilleure répartition et implantation des équipements dans l'espace permettant une meilleure accessibilité géographique et une meilleure conception architecturale rendant les bâtiments plus accueillants.

Il n'existe pas de "recette" pour réaliser l'intégration ou l'insertion la meilleure des équipements dans les villes. A chaque cas particulier doit être appliquée une planification particulière. On peut cependant essayer de dégager quelques règles générales, en se fondant sur les exemples d'équipements réalisés en France et à l'étranger.

La répartition géographique

Du point de vue géographique, l'intégration au tissu urbain peut se faire à différents niveaux.

- intégration à la ville ;
- intégration au quartier ;
- intégration à l'unité de voisinage.

1 - Les pôles d'attraction

Dans nombre de cas il peut être souhaitable de regrouper diverses fonctions d'une cité en un point privilégié, pour créer un lieu d'animation ou renforcer, en l'étoffant, le rôle de pôle d'attraction de la vie urbaine du centre de la ville.

C'est en partie dans ce but que le forum de Billingham (en Grande Bretagne) a été réalisé.

BILLINGHAM

"C'est une petite ville par sa dimension démographique. Mais en 1968, elle s'est associée aux cinq autres districts urbains qui bordent avec elle l'estuaire de la Tees (Redcar, Stockton, Eston, Middlesbrough et Thornaby), pour former un syndicat de communes ; le County Borough de Teeside. Le forum voudrait être le point focal de cet ensemble urbain et même de la région environnante, soit quelque 750 000 habitants. Installé dans le centre de Billingham, bien relié par un réseau d'autobus, disposant des 2 000 places de stationnement du centre urbain le forum jouit d'un succès incontestable. Le succès de la formule, si l'on en croit Mme Ragu, est dû essentiellement :

- à la sobriété de son architecture qui tout en étant agréable n'est pas luxueuse : ce n'est pas un temple.
- à son implantation dans le centre ville ; à sa bonne intégration dans le site urbain, à la fonction du centre commercial et administratif et des quartiers résidentiels.

Le forum a été élevé au bout de la plateforme "piétonnière" qui constitue une sorte de place centrale aux contours non rectilignes. En arrière du forum quelques immeubles d'habitation (ayant jusqu'à dix étages). Sur le côté des parcs de stationnement dont l'un est à deux niveaux ; en avant la place centrale (1)

La nécessité de structurer un tissu urbain peut se poser dans un cadre beaucoup plus étroit. La réalisation du CEC d'Yerres, par exemple, procède du même souci que celle de Billingham, mais se situe à une échelle beaucoup plus petite.

YERRES

C'est une petite ville d'environ 20 000 habitants, située dans la banlieue sud-est de Paris à 25 km de la capitale, dans un cadre agréable, sur les bords d'une rivière qui porte le même nom. Toute la région du Val d'Yerres s'urbanise à un rythme accéléré depuis une dizaine d'années et compte aujourd'hui plus de 200 000 habitants.

.../...

(1) Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région parisienne - "Equipements socio-éducatifs et culturels" - Tome I, op, cit.

Le CEC a été implanté à Yerres pour répondre à deux nécessités :

- combler le vide existant dans la région sur le plan des équipements collectifs et réduire de ce fait la dépendance existant entre ces communes de banlieue et Paris, La région du Val d'Yerres présentait en effet toutes les caractéristiques d'une "banlieue-dortoir" et a ressenti la nécessité de se doter d'une vie propre.

- restructurer la ville et la région en créant un pôle d'attraction dans un tissu urbain diffus, composé pour l'essentiel de pavillons dispersés, et où la plupart des vieux centres urbains des communes avaient perdu depuis longtemps tout pouvoir d'animation.

La création d'un pôle d'attraction, nécessaire à la restructuration d'un tissu urbain ancien, désintégré, s'avère indispensable dans la construction des villes nouvelles.

LE CENTRE DANS LES VILLES NOUVELLES

M. Pierre Merlin dans son ouvrage sur "Les villes nouvelles"(1) analyse l'importance des centres dans les villes nouvelles :

"... une caractéristique commune des villes nouvelles est l'importance accordée au centre principal... Partout est affirmée la volonté de créer des centres plurifonctionnels... Les centres des villes nouvelles britanniques, les plus grands centres de la banlieue de Stockholm, et même celui de Tapiola ont réussi à regrouper outre des magasins, des services aux particuliers, des services administratifs, quelques établissements d'enseignement, quelques bureaux, des lieux de culte et de culture, des équipements de loisirs..."

.../!...

(1) Merlin (Pierre) - Les villes nouvelles - Paris, PUF, 1972. p.24. 24.

Les études d'urbanisme sur les villes nouvelles françaises accordent elles aussi au centre urbain un rôle majeur. Cette option est particulièrement nette pour deux villes nouvelles de la région parisienne : Evry (1) et la Vallée de la Marne.

"...l'objet de ces centres puissants est double : à la fois créer un pôle d'activités et d'équipement pour les habitants de la ville nouvelle et participer à la restructuration du tissu urbain de la banlieue existante.

Pour la réussite de ces opérations de structuration ou de restructuration d'une ville nouvelle ou d'un vieux tissu urbain, il est nécessaire que les pôles créés aient un certain poids, c'est-à-dire qu'ils réunissent un assez grand nombre d'équipements.

2 - Une répartition équilibrée

II ne s'agit pas pour autant de pratiquer une planification en "zoning" excessive qui conduirait à regrouper tous les équipements d'une ville en un même endroit créant ailleurs un vide culturel, commercial, social, etc...

L'équilibre s'avère très délicat entre la création d'un pôle d'attraction d'une ville et l'animation de cette ville à tous les niveaux.

La solution réside peut-être dans la réalisation, à côté des équipements centraux, d'équipements relais situés dans les quartiers et même dans les immeubles d'habitation.

C'est ainsi qu'à Francfort, une quinzaine de "maisons de quartiers" (maisons du citoyen : Bürgerhaus) ont été réalisées.

.../

(1) cf. ci-dessus, chap III, 2.

DES EQUIPEMENTS DE QUARTIER : FRANCFORT SUR LE MAIN

Francfort sur le Main est une grande agglomération qui regroupait en 1969 680 000 habitants sur une surface d'environ 20 km².

En 1969, la municipalité de Francfort a lancé l'opération consistant à mettre à la disposition des habitants des différents quartiers des lieux de rencontre, et d'activités diverses : récréatives, éducatives, culturelles, sociales, politiques... Ce qui apparaît très original dans la conception de ces équipements, c'est la grande souplesse de leur réalisation.

Aucune norme n'a été fixée par la ville, aucun plan de localisation. Chaque équipement a été conçu en fonction des besoins et de possibilités de chaque quartier. Le résultat est que les maisons sont assez souvent différentes les unes des autres.

Un important facteur intervient surtout dans la variation du programme des "maisons du citoyen" : l'importance de la population à desservir. "Suivant les circonstances les maisons du citoyen ont été programmées pour desservir entre 15 000 habitants (ex : Riederwald) et 60 000 habitants ou plus (ex : Nordweststadt)» Aussi la fonction de ces maisons est-elle fondamentalement différente : à Riederwald, la Bürgerhaus joue effectivement le rôle de "maison de quartier" où les uns et les autres (personnes âgées, jeunes, clubs spécialisée, familles, etc.) peuvent se retrouver pendant leur temps libre. A Nordweststadt, la Bürgerhaus fait davantage office de "centre culturel" voire de lieu de rassemblement pour des groupements importants : l'impact de la maison dépasse largement l'environnement immédiat" (1)

Le niveau de l'intégration des équipements au tissu urbain doit descendre jusqu'à la plus petite unité de la ville : l'immeuble d'habitation.

.../...'

(1) Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région parisienne --
Equipements culturels et socio-éducatifs - Tome I

INTEGRATION D'EQUIPEMENTS COLLECTIFS AU NIVEAU DE L'HABITAT EN FRANCE

Le souci d'intégrer dans l'habitat des espaces à caractère socio-éducatif est assez peu développé en France. L'obligation qui avait été faite aux promoteurs de logements de réserver des mètres carrés sociaux pour l'implantation des "locaux collectifs résidentiels" constituait une possibilité d'amélioration intéressante dans ce domaine.(1)

Selon le circulaire du 9 juin 1965 du Ministère de la construction, une surface de un m² par logement doit être affectée à des locaux à usage collectif dans les ensembles de plus de cinquante logements. Cette mesure, qui a été rapportée en 1969, puis rétablie par une nouvelle circulaire du 15.12.1971 (2) a permis de développer de manière spectaculaire les activités sociales et culturelles dans les ensembles nouveaux.

Outre quelques réalisations particulières du type des écoles maternelles intégrées aux immeubles de Le Corbusier à Marseille et à Nantes, un certain nombre d'expériences se sont ébauchées dans le cadre des "locaux collectifs résidentiels". C'est ainsi qu'à Pantin, les mètres carrés sociaux induits par un ensemble de 300 logements ont été regroupés et aménagés de façon à constituer deux petites maisons de jeunes desservies par les coursives menant aux logements.

On pourrait citer dans le même ordre d'idées le cas de la commune de St-Cyr (région parisienne) où la municipalité a obtenu de l'office des HLM qu'il lui cède 4 logements (au total 350 m²) pour un ensemble de 500 logements. Ces logements situés au rez-de-chaussée des immeubles ont été aménagés en lieux de réunion et d'animation socio-culturelle locale.

Dans de nombreux pays, et en particulier aux Etats-Unis, ce genre d'équipement fonctionne. Il s'agit le plus souvent de services
.../...

- (1) Les premières réglementations tendant à favoriser la création de petits équipements collectifs dans les locaux résidentiels datent de 1960 et ont été précisés par les circulaires du 24.8.1961 et du 9.6.1965 signées par le Ministre de la construction.
- (2) Ce texte prévoit d'affecter désormais aux locaux collectifs résidentiels 0,75 m² par logement.

collectifs destinés à faciliter le travail ménager : service de nettoyage, de repassage, laverie automatique, congélateurs, coopérative d'achats, etc... Ce peut être aussi la banalisation de salles de réunions à usages multiples : réunions de groupes de jeunes ou d'adultes, fêtes privées, réunions de famille, télévision ; ou bien encore des locaux spécialisés : photo-club, ateliers, local de mouvements de jeunesse...

Le projet de la Ville neuve de Grenoble-Echirolles, si les prévisions se réalisent, constituera un exemple vraiment original d'intégration des équipements à tous les niveaux et en particulier au niveau de l'habitat.

LA VILLE NEUVE DE GRENOBLE-ECHIROLLES

Elle constituera un véritable centre secondaire au sud de l'agglomération grenobloise et sera fortement reliée au centre principal de Grenoble. Prévue pour 50 000 habitants, elle regroupera tous les services pour les 200 000 habitants futurs de la zone sud. La ville neuve comprendra environ 15000 logements de tous standings, répartis en quartiers d'environ 2 000 logements, différenciés mais tous reliés au centre par des chemins "piétonniers". Outre les logements et le centre, les habitants disposeront :

- + de 30 hectares de parcs ou terrains de sports de grandes dimensions, non compris les espaces verts ou de jeux au pied des immeubles ;
- + de 6 000 emplois industriels répartis en plusieurs zones de caractères différents ;
- + de petits centres de quartiers avec les équipements d'usage quotidien.

Avec le projet grenoblois qui sera partiellement réalisé en 1972 (un quartier de 20 000 habitants), il semble qu'on atteigne la "seconde génération" des équipements intégrés. Plusieurs hypothèses ont guidé la réalisation du projet.

.../...

- "insertion des équipements dans la ville. La structure linéaire (mais non rigide) donnée aux ensembles d'habitation commande le parti. Une rue intérieure circulant au rez-de-chaussée des immeubles s'ouvrira d'un côté sur la zone de circulation" (1), de l'autre sur un parc (16ha). C'est à l'articulation de la rue intérieure et du parc que se situeront la plupart des équipements, de telle sorte qu'ouvrant sur un univers végétal, ils constituent par ailleurs un des éléments les plus vivants de la rue intérieure. Les équipements auront sur la ville des ouvertures multiples, et pourront également servir de liaison (de la rue au parc, ou d'une zone de la rue à un autre). Ils pourront parfois s'imbriquer étroitement à l'espace public de la rue, ce sera le cas du restaurant par exemple.

- "Une façon nouvelle de traiter le programme d'équipements" (2). Ce programme est particulièrement ample "puisque'il inclut 5 écoles élémentaires, 5 maternelles, outre les éléments propres à l'animation du quartier (3 centres sportifs, une bibliothèque, l'équivalent d'une maison de jeunes et d'un centre social). L'intégration prétend établir des liaisons fortes, tant au niveau de la conception que du fonctionnement, entre tous les équipements, qu'ils soient contigus ou dispersés au long de la rue. On voit donc que la rue et le parc deviennent des éléments majeurs de l'intégration... A Grenoble, l'intégration est pensée à l'échelle de la zone d'habitat et non plus à celle d'un ensemble conçu comme un îlot dans la ville" (1)

Ce qui semble particulièrement réussi, pour autant que l'on puisse en juger sur un projet, c'est le fait que l'implantation des équipements a été envisagée globalement à tous les niveaux.

"Les divers équipements constitueront une sorte de structure pyramidale déterminant une articulation et une hiérarchisation fonctionnelle entre ceux qui desservent le voisinage et ceux qui desservent l'ensemble du quartier. Le point

.../...

(1)

Atelier de recherche sur les équipements et l'animation.

Texte préparatoire au Colloque d'Yerres, 24-27 novembre 1970

"L'intégration des équipements éducatifs et culturels en France. Tendances et problèmes".

fort de cette structure sera un organe complexe absolument inédit en France qui, pour l'instant, garde encore le nom, tout à fait inadéquat de "CES-Maison de quartier".

Il resterait à définir la nature des liaisons entre d'une part les quartiers et le centre de la ville neuve, d'autre part le centre de la ville neuve avec celui de Grenoble.

Une répartition géographique bien équilibrée des équipements, n'excluant aucun quartier de la ville, peut être un des éléments permettant une participation plus large et plus diversifiée de la population.

VI - UNE NOUVELLE ARCHITECTURE

Intégrer des équipements entre eux, les intégrer au tissu urbain, pose non seulement un problème de planification, d'urbanisme, mais encore un problème d'architecture. Dans ce domaine, une réforme s'avère indispensable aussi bien au niveau du travail de l'architecte que du produit architectural.

1, Le travail de l'architecte

Pour créer des objets, des églises, des monuments, des sièges sociaux... il existera toujours des architectes au sens actuel du terme : les données peuvent être facilement assimilées par un seul cerveau.

Mais il est des programmes - en particulier ceux des équipements intégrés - dont les données sont trop nombreuses et trop complexes pour être prises en charge par un seul homme de synthèse.

Que se passe-t-il actuellement : M. Van Klengeren (1) analysant le rôle actuel de l'architecte et sa situation dans la pyramide des responsables de la construction des locaux collectifs s'exclame : "L'architecte, qui se trouve à l'extrémité la plus basse de la pyramide, doit décider d'institutions, de bâtiments qui sont à construire pour 75 ans... quelle prétention ! C'est au niveau de l'architecte, que la décision est prise alors qu'elle devrait atteindre les gens en haut !"

Le produit architectural, s'il veut répondre aux besoins des équipements intégrés, ne devra plus être l'oeuvre d'un seul homme mais devra résulter d'un travail pluridisciplinaire. Il faut trouver de nouveaux modes de conception. A ce niveau, l'architecture et plus particulièrement l'urbanisme devront devenir l'oeuvre collective de spécialistes nouveaux et complémentaires (1).

.....

(1) Colloque d'Yerres, 24-27 novembre 1970.

.....

Il n'est pas question de créer une équipe à laquelle participerait seulement l'architecte ou même que l'architecte dirigerait : "cette équipe doit être considérée comme l'architecte". C'est à une véritable création collective que sont appelées les équipes d'architecture.

C'est également l'avis d'un bon observateur du problème, M. Belmont : Les nouvelles structures à créer devraient être très importantes de façon à permettre à chacun de disposer de moyens ce travail aujourd'hui de plus en plus considérables et de plus en plus coûteux, (documentation, ordinateurs, etc...). Cette importance devrait également donner à l'équipe une grande souplesse en permettant sa réorganisation perpétuelle sur elle-même en fonction des problèmes à traiter (1).

En effet, une équipe peut être très compétente pour traiter les problèmes des villes nouvelles par exemple et tout à fait inapte à résoudre ceux de l'animation culturelle.

Les expériences de travail en équipe qui ont été tentées dans le domaine de l'urbanisme (notamment pour l'implantation des équipements dans les villes nouvelles) sont le plus souvent très enrichissantes. Mais aucune recherche approfondie pour rationaliser et optimiser le travail des équipes n'a été entreprise jusqu'à présent.

Cela suffirait-il ?

Fous avons longuement évoqué le rôle de la participation du public à la vie des établissements intégrés. Cette participation devrait également exister au niveau de la création architecturale qui ne peut être le fait d'une équipe isolée mais qui doit tenir compte des demandes des futurs usagers.

.../!...

(1) Joseph Belmont, L'architecture, création collective
Paris, Editions Ouvrières, collection "Vivre son temps".

"Là encore, il existe une recherche captivante à mener ; quelles méthodes de conception inventer pour permettre et même susciter une intervention du grand public dans la création de notre environnement .

Il existe dans ce domaine un certain nombre de possibilités de recherche à inventorier. Par exemple, l'utilisation de l'ordinateur pour analyser et traiter des milliers de demandes particulières utilisables ensuite dans la création proprement dite.

Ou encore, le fractionnement systématique d'une analyse en paramètres nombreux et simplifiés afin de mettre à la portée d'un grand nombre de personnes des problèmes pourtant extrêmement complexes (ce qui leur permettra également d'agir indirectement sur la recomposition de ces paramètres). Ou l'invention et l'utilisation de procédés et de méthodes de construction conçus pour que chacun puisse les utiliser sans même savoir tenir un crayon(1).

2 - Le produit architectural

2.1. Une architecture moins sévère et solennelle

Ce qui est vrai du travail de l'architecte l'est également du produit architectural.

Toute ville gagne à avoir ses symboles, ses monuments à travers lesquels les habitants peuvent saisir l'identité de leur cité . "La conception architecturale doit, tout en intégrant les besoins socio-culturels éducatifs et physiques, également intégrer ce besoin pour une identité locale, identité tout à fait différente des autres zones résidentielles".

Il semble cependant que ce ne soit pas en disséminant dans un cadre froid et banal quelques éléments esthétiques ou symboliques

.../!...

(1) Belmont Colloque d'Yerres, 24 novembre 1970.

qu'on arrivera à créer cette identité. Mais plutôt en repensant dans un souci de globalité l'environnement urbain - le mobilier, les lieux de rencontre, l'architecture des immeubles.

Egalement en bannissant de nos cités les établissements monumentaux du type "lycée-caserne", ou palais de la culture.

Nous avons vu qu'une des principales causes du semi-échec de la Maison de la culture d'Amiens est sans doute la conception architecturale qui a guidé sa réalisation. Celle-ci, héritée de la tradition académique du 19ème siècle, est à la base de bâtiments monumentaux nobles, sévères, rigides, en discontinuité avec le tissu urbain. La grande majorité des habitants ne peut pas se sentir concernée par ces établissements. Ne vaudrait-il pas mieux renoncer à construire des bâtiments prestigieux certes, mais réservés, en raison de leur caractère intimidant, à la catégorie de la population la plus motivée" ? Et pour rendre les équipements collectifs plus accessibles, adopter une architecture très fondue dans l'environnement, en "osmose" avec l'animation de la rue ? "C'est tout l'environnement urbain qui se trouve affecté par le souci d'en faire un cadre à la fois familier et fonctionnel, mais aussi harmonieux et novateur dans ses forces esthétiques, un cadre qui "parle" mais qui puisse aussi être modifié si nécessaire, pour mieux s'adapter à l'évolution de la vie collective (1)".

La critique actuelle la plus fondée de l'architecture des équipements collectifs, notamment des équipements socio-éducatifs et culturels, tourne essentiellement autour de l'idée de fermeture et de rigidité des bâtiments qui figent entre des murs spécialisés des activités qui devraient être en perpétuelle évolution. On en vient donc à un mode nouveau d'aménagement où les locaux seront à affectation multiple et pourront se transformer au rythme de l'évolution de la vie collective.

.../...

(1) Rapport "Action culturelle dans les villes nouvelles" op. cit.

2.2. Une nécessaire flexibilité interne

La polyvalence et la souplesse des établissements intégrés peuvent trouver une solution dans l'industrialisation de l'architecture. Celle-ci permet la réalisation "d'équipements transformables qui laissent des possibilités d'intervention des usagers pour transformer et agrandir des équipements"(1)

Techniquement, cela signifie "fabriquer des éléments complexes longuement élaborés et comportant un travail de juxtaposition et de superposition à partir d'un module de base, et des possibilités de montage infiniment variés. Ce type de construction implique que les cloisons intérieures et les murs extérieurs ne soient pas porteurs"(1).

"Mais l'industrialisation de l'architecture pose de nombreux problèmes et rencontre de la part du public et même des architectes, une forte résistance. "Généralement identifiée à la pré-fabrication, on lui reproche de mal résister à l'épreuve du temps soit par son manque de robustesse, soit par la dégradation rapide de son aspect extérieur" (2). Mais l'inconvénient le plus redouté tient à la monotonie de la répétition d'éléments identiques dépersonnalisant l'espace.

Parfois le problème peut se poser de savoir s'il est préférable d'adopter "un style architectural anonyme qui souvent n'est pas très attrayant du point de vue esthétique ou d'opter pour une architecture plus originale avec tous les désavantages que cela comporte" (3)... notamment sur le bilan de la souplesse.

Mais le choix est souvent plus nuancé. Le risque d'uniformité pourrait être aisément réduit si, l'organisation du marché

.../...

- (1) Etude Scooper, Ville nouvelle du Vaudreuil, op. cit.
- (2) Chemetov "Architecture et industrialisation" ARFA - Texte de préparation au colloque.
- (3) Heineman, Colloque d'Yerres, 24-27 novembre 1970.

s'y prêtant et les préalables de normalisation ayant été posés, on pouvait aboutir à une extension indéfinie de la gamme des éléments offerts.

L'expérience acquise ces dernières années prouve que la qualité de souplesse d'un bâtiment n'exclut pas systématiquement la qualité esthétique, même si le danger persiste de ne pas tenir compte de l'environnement, par une architecture trop normalisée.

Dans le cadre du "projet de développement des systèmes industrialisés de constructions scolaires" (1), 11 écoles ont été construites en Californie, qui sont des "modèles" du genre. D'après les "Schools districts superintendents", ces écoles sont d'une souplesse que nous n'aurions jamais osé espérer".

Le SCSD (2) a mis au point des éléments de construction standardisée "nouveaux, ingénieurs, et économiques et en a fourni le catalogue aux ingénieurs et aux architectes. Le premier avantage, et ce n'est pas le moindre, est le coût très bas de ces éléments de construction. Le deuxième tout aussi important, est d'avoir donné une très grande liberté à l'architecte. En effet, les 11 écoles nouvelles sont très différentes les unes des autres bien qu'elles soient construites à partir de systèmes identiques d'ossature métallique (acier) d'éléments de plafond et d'éclairage, d'air conditionné, de cloisons intérieures mobiles, de placards et de casiers. L'architecte n'est pas limité par le tracé de son plan et dispose d'une grande variété de combinaisons d'éléments.

Pour généraliser efficacement ce système de construction utilisant des éléments variables et remplaçables, une conception combinatoire s'impose. "Cette conception suppose que les éléments soient convertibles et les points compatibles, ce qui impose "l'usage d'un catalogue de parties

.../...

(1) The project of the schools - EFL 1967 Texte disponible à l'ARFA

(2) SCSD : Systèmes industrialisés de constructions scolaires

intégrables. Tous les systèmes doivent être répertoriés dans un catalogue pour constituer une nouvelle science de la préfabrication" (1).

Aux Etats-Unis, le SCSD a réalisé un tel catalogue.

La souplesse et la flexibilité interne des locaux socio-éducatifs culturels sont des facteurs indispensables à la réalisation des équipements intégrés.

2.3. Les dangers d'une polyvalence généralisée

On ne doit toutefois pas oublier que si la notion de la polyvalence est le plus souvent fort justement appliquée à la conception de certains locaux (notamment ceux qui abritent des activités socio-culturelles) certaines activités se satisfont mal d'espaces banalisés.

Ainsi, en ce qui concerne l'Agora de Dronten la polyvalence présente de graves inconvénients si l'on en croit M. Marrey (2). Ce dernier rapporte qu'un groupe d'une centaine de visiteurs venus de Paris voir l'Adora se sont installés dans le théâtre pour écouter les explications de leur "guide". Or des joueurs de basket et de volley-ball s'entraînaient à côté du théâtre. "Comme les murs du théâtre ne sont pas clos et que le toit est libre, il fut impossible aux visiteurs d'écouter l'exposé à cause du bruit des joueurs" "De plus, dans certains cas, ajoute M. Marrey, l'intégration divise au lieu de rassembler.

Aussi une recherche architecturale approfondie est-elle nécessaire pour que des espaces polyvalents puissent effectivement jouer les rôles multiples qu'on attend d'eux.

Il faudrait se garder de systématiser la notion de polyvalence, renoncer dans certains cas à créer des espaces polyvalents et recher-

.../...•

(1) Chemetov, "Architecture et industrialisation" Aria - Texte de préparation du colloque de Yerres du 2 au 6 juin 1971.

(2) Colloque de Yerres, 24-27 novembre 1970.

cher des formules neuves, permettant à la fois l'ouverture des activités les unes aux autres, et à chacune de ces activités de s'exercer sans gêner les autres.

Le Forum de Billingham constitue à cet égard un bon exemple d'organisation et d'ouverture de volumes, bien réfléchis. Dans le forum on peut presque toujours voir ce qui se passe dans les différents locaux : patinoire, piscine, salles de sports, crèches, grâce à des parois vitrées transparentes. De plus, il n'y a qu'une seule entrée au forum et tous les visiteurs peuvent se croiser, au moins dans le hall d'entrée, mais aussi dans le foyer du théâtre, les bars, les restaurants. Cette ouverture sur le spectacle des activités est d'après Mme Ragu un des aspects les plus réussis du forum.

2.4. Tenir compte des futurs besoins d'expansion

La souplesse interne ne suffit pas. Encore faut-il tenir compte d'une expansion non prévisible et se réserver la possibilité d'agrandir et de multiplier les équipements existants.

Pour cela il est nécessaire de constituer des réserves foncières et financières ; du moins dans la construction des villes nouvelles : la ville nouvelle ne doit pas être comprise et livrée à la population comme un "produit fini". Certes il faut un minimum de structures d'accueil pour les nouveaux habitants (logements, équipements collectifs, transports... mais plutôt que de concevoir un programme rigide, il est préférable de se réserver des possibilités d'évolution : dans la meilleure des hypothèses les premiers équipements d'une ville nouvelle devraient être considérés comme des équipements provisoires.

2.5. Une nouvelle architecture, de nouveaux locaux scolaires

C'est dans le domaine de l'école que la nécessité d'une réforme architecturale est le plus évidente.

.../...'

II est clair en effet que la conception architecturale des locaux traditionnels est inadaptée à leur utilisation polyvalente et à la mise en place d'une réforme pédagogique.

"On construit en béton et en fer, parfois encore en pierre de taille, mais on construit pour le passé. On fabrique en série des "lignes Maginot"... que l'invasion des générations montantes trouvera et laissera vides et bêtes à l'horizon 2000. On fabrique de bonnes et grandes classes rectangulaires pour 40 élèves et prévues pour l'enseignement ex cathedra que la surcharge d'élèves et la routine pédagogique continuerait de fortifier. Aucun autre équipement possible que des tables, des chaises, un tableau. Ce n'est pas un cadre, c'est un carcan. Cette architecture présuppose une pédagogie médiévale et ne peut se prêter à transformation" (1).

Mais, de la même manière que les locaux scolaires anciens sont inadaptés à la polyvalence, les écoles nouvelles destinées à la polyvalence et dotées d'une grande souplesse interne, ne peuvent plus abriter une pédagogie traditionnelle".

La distribution intérieure des locaux, leur forme ne permettent plus aux maîtres de dispenser leur enseignement comme ils le faisaient auparavant. Mais ce nouvel enseignement n'est pas figé. Le mouvement de rénovation pédagogique qui secoue actuellement une partie des pédagogues ne se présente plus comme ayant trouvé des solutions définitives. Il est au contraire fondé sur l'inquiétude et la certitude qu'il n'est plus possible de se fixer sur des solutions, si bonnes soient-elles au moment où elles sont mises en oeuvre. Il faut donc si l'on tient

.../...

(1) Etude Scooper, op. cit.

compte des attitudes nouvelles qui traversent la pédagogie et l'animation socio-culturelle ne pas les nier aussitôt en les enfermant dans les cadre qu'elles souhaitent trouver à un moment déterminé. Cette plasticité nécessaire est essentiellement l'oeuvre des animateurs. Encore faut-il que les conceptions architecturales et urbanistiques rigides ne leur rendent pas la tâche surhumaine.

Les locaux scolaires devraient avoir le plus de souplesse possible pour être accessibles toute l'année et utilisables pour de nombreuses activités par toutes les classes d'âge. Une telle polyvalence n'aurait en effet pas de sens si elle ne s'insérait pas dans le courant de pensée qui veut que la pédagogie scolaire ne soit qu'une étape d'un processus de formation continue couvrant la totalité de la vie.

Ainsi à Welfare Island, "les salles seront vastes et profondes et posséderont des cloisons et des bibliothèques mobiles permettant aux professeurs et aux élèves de donner à leurs locaux la forme qui convient à leurs programmes d'études. De même l'agencement intérieur pourra être modifié après les heures de cours pour les utilisations communautaires"(1) Bien sûr le coût de la construction sera nettement plus élevé que celui des bâtiments scolaires normaux. Mais il faut bien se rendre compte que l'on réalise une importante économie par rapport aux dépenses qui auraient été nécessitées par la construction en double de ces installations.

.../...

(1) Mme Clark, - Colloque d'Yerres, 24-27 novembre 1970

VII - D'UNE NOUVELLE ARCHITECTURE A UNE NOUVELLE
PEDAGOGIE

L'intégration des équipements, la création d'une nouvelle école, des locaux scolaires rénovés nécessitent et conditionnent la mise en oeuvre d'une réforme pédagogique s'exerçant à tous les niveaux : enseignement, enseignants, enseignés.

1 - L'enseignement

1.1. Quelques principes opératoires

Dans un ouvrage intitulé "Designing Education for Tomorrow's Cities", Mario Fontini et Milton Young (1) font une critique sévère des systèmes éducatifs actuellement utilisés et les déclarent démodés et inopérants. Après un survol des différentes stratégies utilisables pour réformer ces systèmes anachroniques, ils étudient le cas du système scolaires de la ville nouvelle projetée à Fort Lincoln à la périphérie de Washington.

Les activités éducatives du système décrit ont pour but essentiel d'épanouir au maximum les potentialités de chaque individu et de lui permettre ainsi de tenir au mieux les rôles qui seront les siens dans la société.

Le système repose sur un certain nombre de principes opératoires et tend :

- à fournir les expériences pédagogiques d'un processus éducatif permanent, étalé sur la durée de l'existence tout entière, expériences adaptées aux différents rôles que chaque individu est amené à assumer au cours de sa vie ;
- à renforcer et encourager la formation permanente des enseignants de façon qu'elle devienne une part intégrante normale et continue du système ;

.../...

(1) "Designing Education for Tomorrow's Cities". - New York, Rinehart et Winston - 1970.

- à permettre à chaque élève un programme individuel, personnalisé et continu d'éducation. Ce programme consisterait en un choix possible entre un grand nombre d'activités fondées sur des méthodes et des modes d'apprentissage différents.

- à réaliser une évaluation continue de l'apprentissage de chaque élève en reconnaissant que tout échec dans l'un des domaines du programme représente une impuissance du système à aider les expériences éducatives adéquates et non un échec de l'élève lui-même..

On retrouve dans le projet de réforme pédagogique tenté au CES de Montreuil-Bellay (France), les mêmes soucis de continuité et d'individualisation du système éducatif qui se traduisent dans le projet par :

- la suppression de la classe traditionnelle ;
- la création de temps d'information différencié ;
- la mise en pratique du tiers temps pédagogique ;
- la définition du travail des enseignants.

1.2. Montreuil-Bellay

C'est un bourg de 3.000 habitants, appelé à doubler sa population dans les prochaines années. Il a été retenu par le Ministre de l'éducation nationale pour "la réalisation d'une expérience de pédagogie nouvelle. Au CES seront joints un internat, un foyer de jeunes travailleurs, un centre rural de grand secteur, un laboratoire de langues ouvert aux jeunes étrangers pendant les vacances, et enfin un centre socio-culturel. Conçu dans une perspective d'éducation permanente et globale, le centre de Montreuil-Bellay est ouvert à tous (scolaires, jeunes travailleurs, adultes), tout le temps (journées, soirées, vacances scolaires) et permet toutes les activités éducatives.

.../!...

Dans une telle perspective on ne pouvait pas ne pas remettre en question les habitudes pédagogiques.

Toute une nouvelle politique "d'éducation" (1) concernant les enfants du 1er cycle de secondaire a donc été mise en place.

La classe n'est plus la structure privilégiée sinon unique de travail.

D'autres données peuvent servir, suivant les cas, à constituer les groupes d'élèves (niveaux, affinités). Il faut concevoir 3 dimensions possibles ;

- grands groupes (25-28) pour recevoir l'information ou effectuer des synthèses ;
- groupes de travaux pratiques (12 - 14) pour les activités réclamant de la part du maître une action plus individualisée (exercices, contrôle) ;
- petits groupes (3-4) lorsqu'il s'agit d'effectuer des recherches, de se documenter...

Bien entendu, il faut aussi prévoir des temps de travail individuel.

Un texte publié par le centre régional d'"Educational Facilities Laboratories"(EFL) à l'Université de Stanford en Californie (1964) proclame le même refus de la salle de classe autonome au profit du nouveau principe du grand espace. Une école pourrait être composée de six grandes salles revêtues de moquettes (6 "pods" ou "cosses") d'environ 370 m². Les élèves seraient rassemblés en groupes non hiérarchisés, mais par affinité et niveau. Un élève de 6ème par exemple pourrait suivre le travail de 8ème en maths et de 4ème en anglais.

.../...

(1) Gf "Des équipements éducatifs et culturels intégrés" - "Pour" n° 23-24 - Octobre 1971 - 128 p.

La constitution de ces groupes de niveau pose deux problèmes importants :

- Faut-il l'étendre à toutes les activités ?
- Doit-on inclure dans cette organisation les classes de transition et la section d'éducation spécialisée ?

Si, pour l'acquisition des langages (langue maternelle, mathématiques, langues étrangères) les groupes de niveau doivent être impérativement réalisés ainsi que pour les activités de plein air, leur extension aux disciplines d'éveil, aux activités manuelles et aux activités de création peut être discutée. Il s'agit, en effet, dans ces domaines, non plus de faire acquérir, des connaissances selon des rythmes évidemment différents, mais de susciter la curiosité, de développer le sens de l'observation et l'esprit critique, de permettre la création sous toutes ses formes. En l'occurrence, les différences entre les élèves peuvent être bénéfiques.

La pédagogie spécifique mise en oeuvre par un maître unique met les classes de transition à l'écart des autres sections du CES. Il n'est pas sûr que les causes de certains retards ne soient pas effacées dans un contexte pédagogique nouveau. Quoiqu'il en soit, au moins pour toutes les activités d'éveil et de création, les élèves fréquentant ces sections doivent travailler avec l'ensemble de leurs camarades.

Par contre, la section d'éducation spécialisée doit conserver une plus grande spécificité. Bien qu'il ne soit pas interdit de penser que dans certains domaines il est nécessaire de mettre les enfants de cette section en contact avec les autres.

.../...

En définitive, c'est à l'ensemble des éducateurs qu'appartient l'organisation interne de ces sections et des groupes de niveau, dans le cadre général d'une expérience pédagogique.

Des temps d'information différenciée

Ce qui veut dire :

- Un temps de transmission de l'information . Celle-ci peut s'adresser grâce aux circuits intérieurs de TV, à plusieurs groupes en même temps. Des récepteurs doivent donc être installés dans tous les espaces prévus pour ces groupes. Bien entendu, il ne s'agit pas d'utiliser une forme "technique" du cours magistral, mais de fournir aux élèves les éléments d'information nécessaires à la réflexion (statistiques, reportages, etc...)

- Un temps de travaux dirigés par groupes de 12-14, avec l'aide d'un professeur.

- Un temps de travail en petits groupes ou de travail individuel consacré à la recherche, à la documentation, à la mise en forme d'un rapport ... Ces moments peuvent aussi être utilisés dans ce cadre d'un système qui permettrait aux élèves les plus avancés d'aider leurs camarades.

Une éducation globale

La mise en place effective du tiers temps est un des éléments essentiels de la rénovation pédagogique en France. Cette réforme consiste à diviser l'enseignement en trois grandes catégories: disciplines d'éveil, disciplines fondamentales, disciplines d'éducation physique et sportive, un tiers du temps scolaire devant être consacré à chacune de ces catégories (la pédagogie traditionnelle privilégie de façon parfois exclusive les disciplines dites fondamentales au détriment des autres disciplines).

.../...!

La pédagogie institutionnelle

Bien que la mise en place de l'autodiscipline soit déjà une considérable transformation, il semble qu'il soit possible d'aller au delà. A partir du moment où le rapport traditionnel de soumission disparaît pour faire place à un rapport fondé sur l'intérêt et la reconnaissance d'autrui, l'adolescent doit avoir la possibilité de participer à la mise en place des institutions nécessaires à la vie du groupe.

De la même manière que la participation de la population à la gestion des équipements intégrés en général, ce système développe l'esprit critique, le sens des responsabilités, la capacité d'action et d'innovation. Il s'agit de former des hommes capables de percevoir, d'analyser, de concevoir et de créer, tout en conservant leur autonomie.

Action cohérente des enseignants

La réussite d'une telle politique exige une action cohérente de tous les éducateurs et une planification intense. La mise en place de groupes d'élèves variables implique un nouveau type de travail pour les professeurs qui devront :

- définir en commun des objectifs précis, des contenus, des rythmes d'acquisition
- se constituer en groupes de travail soit pour une discipline, soit pour un niveau d'enseignement
- prévoir les équivalences permettant aux enfants de passer d'un groupe à l'autre, même en cours d'année,
- exiger le maximum de liberté pour les emplois du temps, les évaluations, etc...
- réaliser chacun pour son compte personnel, le tiers temps

.../...'

(par exemple en incluant dans le même service : français, expression orale, photo, etc...).

Ces obligations nouvelles demandent que soient redéfini le temps de service des différentes catégories de personnel.

La fresque que nous venons de dresser de la réforme pédagogique pratiquée au CES de Montreuil-Bellay met en lumière un certain nombre d'options fondamentales qui ont été prises par la plupart des pays qui ont tenté une rénovation de la pédagogie. C'est ainsi que les méthodes d'éducation utilisées dans les Community Collèges sont dans leurs grandes lignes les mêmes que celles projetées à Montreuil-Bellay.

Mais le centre de Montreuil-Bellay reste très orienté vers les réformes proprement scolaires et pose les problèmes de l'école comme une entité.

Dans un centre réellement intégré, plus complexe, il ne suffit pas de réaliser une réforme de la profession d'enseignant, il faut aller plus loin et définir non pas un nouveau type de professeurs mais un nouveau type de personnel qui serait formé d'agents pédagogiques.

2 - Les enseignants

Le bouleversement pédagogique, l'intégration de l'école à des activités extra-scolaires impliquent sur le plan du personnel deux types de réforme :

- un élargissement des compétences des personnes, et en particulier la définition d'une nouvelle vocation des enseignants ;

.../...

- une coopération intense des agents pédagogiques.

Une nouvelle vocation des enseignants

Les enseignants r e p r é s e n t e s , s e l o n l a f
 "une véritable armée d'agents culturels" (1 million en France).
 "On ne peut rien faire sans eux, et il ne faut rien faire sans eux" (1).

Mais dans un établissement intégré, leur rôle sera autre que dans le cadre d'une école. Ils ne pourront plus se contenter de leur métier de professeurs. Ils devront assurer tout à tour des notes de production pédagogique, d'évaluation, et d'animation de groupes, ils devront également assurer l'accueil des adultes et s'adapter aux modes de communications qui conviennent à ce public, enfin ils devront s'intégrer à la mise en oeuvre des stratégies d'animation qui viseront non seulement la vie scolaire mais aussi la population du milieu dans lequel ils exercent.

On imagine les incidences qu'aura l'association des fonctions d'animation et d'enseignement sur la formation des maîtres. L'entraînement du personnel au rôle d'animation impliquera en effet le développement de l'aptitude à la communication dans des milieux divers, de l'aptitude au travail de groupes et de la maîtrise de certaines techniques d'animation (téléviseur video-cassette), Enfin, tout enseignant devra acquérir l'aptitude à la coopération avec les autres agents de l'animation (2).

.../...

(1) Colloque d'Yerres 24 - 27 novembre 1970.

(2) Thèse de Jean Chabanne, Architecte DPLG urbaniste DIUUP,
 L'intégration des équipements collectifs en France. -
 Paris 1971. - 127 p., multigr.

La coopération des agents pédagogiques

L'intégration suppose, sinon une formation commune ou une unification des vocations, du moins une large coopération et des échanges nombreux entre animateurs et éducateurs ayant la charge des divers secteurs d'activités.

En effet l'intégration oblige à l'interpénétration des pratiques pédagogiques telles qu'elles se manifestent dans différents secteurs, différentes activités ou face à divers publics. Cette harmonisation des méthodes et des pratiques pédagogiques implique une coopération des animateurs et des éducateurs qui, dans la situation actuelle ont des formations, des statuts et des préoccupations largement différents (1).

M. Jean-Claude Marrey, (2) animateur à Yerres, analyse de façon précise et passionnée les rapports entre enseignants et animateurs, tels qu'il les a ressentis au cours d'un an et demi d'expérience au CEC.

Point de vue d'un animateur à Yerres

Il existe à Yerres, 3 types d'enseignants.

1. ceux qui sont hostiles au système d'intégration car ce système leur demande des efforts au delà de ce qu'ils pensent normal dans le cadre des règlements syndicaux ;

2. ceux qui sont indifférents. Ils font leur métier au mieux mais ont des activités annexes qui font qu'ils ne sont pas là si on a besoin d'eux en dehors du temps strictement scolaire.

3. ceux qui sont venus volontairement (15 professeurs sur un total de 65), intéressés par l'expérience, par la possibilité de renouveler la pédagogie.

(1) M. Chabanne op. cit.

(2) Colloque d'Yerres, 24-27 nov. 70.

Mais ceux-là sont généralement plus pédagogues qu'animateurs et s'enferment en quelque sorte dans la pédagogie. Ils ont tendance à tout centrer sur ce qui se passe à l'école sans tenir compte des adultes, de la population alentour et si on les écoutait tous nos moyens d'hommes et de finances seraient centrés sur l'école qui deviendrait une sorte de serre chaude où les enfants seraient dans un climat complètement nouveau et complètement différent de leur milieu familial, ce qui risque de multiplier les affrontements entre les générations..

... "Plutôt que d'amener d'une manière permanente des artistes et des animateurs professionnels dans l'enseignement, la solution serait peut-être l'autoformation : en plus du travail normal à la fois d'animation de l'équipe d'animation ou de création et d'enseignement de l'équipe d'enseignement, il y aurait des sessions communes, des séminaires communs, des stages communs qui prendraient une partie imposante de notre temps." (1)

Les équipements intégrés ne regroupant pas uniquement des agents pédagogiques classiques, enseignants et animateurs professionnels. Ces derniers doivent tenir souvent compte d'un autre type de personnel moins bien défini statutairement, mais tout aussi important.

Le personnel des écoles communautaires de New Haven

A New Haven les "agents pédagogiques" sont de deux types : d'une part on trouve des enseignants classiques, conventionnés; et diplômés. A cette équipe de professeurs traditionnels on a joint des personnes payées soit par le Conseil d'administration soit par d'autres agences qui jouent le rôle de "coordinateur" de la commande" (2). Ces personnes ne sont pas souvent diplômées de façon conventionnelle mais possèdent parfois des diplômes sociaux du type assistante sociale ou infirmière. Ce peut être aussi tout simplement des personnes de bonne volonté qui sont en contact étroit avec les familles et les catégories de la population. .../...

.../...

(1) J.C. Marrey, Colloque d'Yerres - 24-27 nov. 70

(2) Barberesi, Colloque d'Yerres 24-27 nov. 70.

les plus difficilement accessibles et peuvent servir d'intermédiaire auprès du Conseil d'administration pour exprimer les besoins de ces gens. "Nous avons des travailleurs communautaires dans les locaux de la Communauté. Ce sont des indigènes de la Communauté qui savent parler aux gens à qui ils vont rendre visite, et qui sont incorporés à nos systèmes scolaires. Ce ne seront peut-être pas là les professeurs de nos enfants mais ce seront les coordinateurs, les gens qui nous mettent en contact avec les familles du pays. Les écoles communautaires ne sont qu'un catalyseur qui regroupe beaucoup de spécialistes de disciplines différentes qui essaient justement de travailler dans le sens d'une équipe intégrée (1)".

(1.) Barbaresi : colloque de Yerres 24-27 nov. 1970.

VIII - LE POIDS DES STRUCTURES ADMINISTRATIVES

L'intégration des équipements, pour être complète, nécessite plus qu'une intégration matérielle même si celle-ci se double d'une intégration urbaine, facilitant l'intégration de la population. Pour avoir autre chose qu'une juxtaposition de services, utilisant éventuellement des locaux communs, polyvalents il faut viser à réaliser une intégration au niveau du fonctionnement (1).

Mais ce type d'intégration rencontre de nombreux obstacles d'ordre administratif rendant même souvent impossible la moindre ébauche d'intégration.

On peut citer l'exemple de la Maison des jeunes et de la culture de Firminy (France). Un projet initial lui avait réservé une place inattendue : sous les tribunes d'un stade de 10 000 personnes qui devait être construit. "On économisait ainsi du terrain et des fondations ; on liait totalement les deux choses, mais il se trouva que le stade dépendait d'un ministère, la MJC d'un autre. En conséquence, ordre fut porté de construire la MJC à l'autre bout du terrain" (2)

.../...!

(1) Dans ce chapitre, nous serons amenés, à souligner les difficultés que représentent pour les équipements intégrés certaines dispositions administratives actuelles. Mais celles-ci n'assouplissent déjà. De cette recherche d'assouplissement témoignera le chapitre suivant.

(2) Architecture d'aujourd'hui.

Les obstacles, si importants soient-ils, ne sont toutefois pas infranchissables et les réalisations actuelles, nous le verrons dans le chapitre suivant, permettent un certain optimisme. Deux facteurs sont particulièrement importants pour expliquer ce blocage : le centralisme et le cloisonnement de l'administration.

C'est dans le centralisme, la verticalité et le cloisonnement des structures administratives que l'intégration des équipements trouve sa plus grande limitation.

1. Le centralisme

Pour étudier les problèmes administratifs des équipements intégrés nous nous placerons essentiellement dans le contexte français car c'est dans ce pays qu'ils se posent avec le plus d'acuité en raison d'une centralisation et d'un cloisonnement poussés à l'extrême.

1.1. Le centralisme de l'administration française

L'histoire de l'unité française a entraîné le centralisme de son administration.

Au cours des dernières années diverses mesures sont intervenues pour déconcentrer les crédits, mais il ne s'agit pas là d'une véritable décentralisation (1).

.../...

(1) Les crédits déconcentrés sont ceux dont les instances locales ou régionales des administrations peuvent disposer à leur initiative tout en respectant les règles générales de leur affectation. Ils sont mis globalement à leur disposition mais pour la plus grande partie doivent être justifiés à priori pour un programme quantitatif global d'opération spécifiée.

Les fonds sont seulement affectés par les échelons périphériques des administrations mais selon des règles dictées par les échelons centraux (les différents ministères). La programmation d'un ensemble d'équipements intégrés doit donc faire face aux exigences et aux contraintes différentes par lesquelles se manifestent les filières administratives concernées. La réalisation du CEC d'Yerres par exemple n'a été possible que par l'instruction simultanée de 7 dossiers destinés à 7 administrations différentes et traités dans leur forme de façon tout à fait imperméable comme s'il s'était agit de 7 établissements dispersés aux 4 coins de la commune. Les difficultés dues au décalage dans les taux de l'aide de l'Etat, dans l'avancement des divers dossiers, et la multiplicité des contrôles, n'ont pu être surmontés que par l'appui de hauts fonctionnaires à l'esprit ouvert et à leur ténacité exceptionnelle pour cette initiative.

Par ailleurs, le mode de fonctionnement des administrations françaises et leur cloisonnement commandent la distinction et la spécificité des équipements.

Les structures administratives des autres pays posent généralement moins de problèmes.

1.2. L'organisation administrative de la Grande-Bretagne

En Grande-Bretagne, par exemple, l'organisation administrative est sensiblement différente de celle que l'on connaît en France. Les autorités locales, "Comtés" (61 pour toute l'Angleterre et le pays de Galles) et "Bourgs-Comtés" (63, correspondant grosso modo aux villes de plus de 100 000 habitants) bénéficient d'attributions assez larges notamment dans les domaines suivants 1 enseignement, santé, plan d'urbanisme, police... ; prélevant une partie appréciable des impôts ("rates") les communautés élues disposent de ressources, parfois très importantes, qu'elles utilisent à leur gré dans le cadre de leurs attributions très strictement définies par la loi.

.../...'

L'échelon national n'a plus alors le monopole des décisions, et en particulier celui des engagements financiers. Les ministères sont dans ce cadre, essentiellement des organes de contrôle et de coordination. Le Ministère de l'éducation par exemple, établit la doctrine nationale en matière d'éducation, laissant ensuite aux comtés et aux bourgs-comtés l'initiative de l'appliquer en l'adaptant aux circonstances locales. Tous les projets d'équipements sont cependant soumis à une approbation ministérielle. Si le ministère n'est pas satisfait des modalités d'application de la doctrine qu'il défend, il peut toujours faire pression sur l'autorité locale, par exemple en supprimant sa subvention pour la construction d'un équipement. C'est ce qui s'est produit parfois, ces dernières années, lorsque certains comtés n'ont pas voulu suivre la réforme de l'enseignement visant à l'intégration des "public schools" (écoles fréquentées par les enfants des classes aisées) et des "Grammar schools" (écoles populaires)

Les Etats-Unis bénéficient eux aussi de structures administratives plus souples que la France.

1.3. Le système administratif des Etats-Unis

Aux Etats-Unis, l'enseignement est une fonction de l'Etat, non pas l'Etat fédéral mais chacun des 50 Etats de L'union. Celui-ci délègue au Conseil de l'éducation de chaque ville ou de chaque zone scolaire, la responsabilité d'établir la politique en matière d'éducation. Cela signifie, en bref, que la plus grosse part de responsabilité en matière de gestion des écoles, incombe aux personnalités locales. Le Conseil de l'administration à son tour, nomme un directeur dont la responsabilité essentielle est de gérer les établissements scolaires. "Ainsi le Conseil d'Education peut vraiment concevoir son système d'éducation de façon à satisfaire tous les besoins des étudiants de sa zone" (1)

M. Barbaresi pense cependant que dans de très grandes villes comme New-York, l'autorité du maire est encore trop centralisée et que le pouvoir devrait être délégué à deux sous-unités.

.../...

(1) Barbaresi, Colloque d'Yerres - 24-27 nov. 70.

2. Le cloisonnement des administrations

Chaque type d'équipement dépend pour son financement, sa gestion ou sa tutelle d'une administration particulière qui en définit la conception, les normes et l'implantation. Cette habitude administrative a eu son sens et garde encore bien des avantages en certains domaines. Mais dans le cas qui est le nôtre elle aboutit à des cloisonnements dangereux. Au niveau des équipements, la dispersion des responsabilités, qui paralyse toute vue d'ensemble du développement culturel, a de graves conséquences. "Par quelle aberration", se demande M. Teitgen, (1) "continue-t-on de distinguer l'action culturelle de l'action socio-éducative ou socio-culturelle, sinon au nom de schémas administratifs qui n'entretiennent les distinctions que pour l'application de normes et de taux de subventions différents, pulvérisant tout effort de concertation et mobilisant à leurs frontières les classes et les âges".

Le cloisonnement des administrations paralyse toute volonté d'intégration, même dans le cas favorable où les équipements que l'on se propose d'intégrer ont le même maître d'ouvrage. Celui-ci dépendra pour chaque nature d'équipement d'un ministère différent avec des règles propres de programmation, d'agrément du projet, d'octroi de la subvention et de contrôle d'exécution.

2.1. Les grilles d'équipement

Chaque administration programme donc isolément l'équipement qui dépend de ses services et utilise pour cela des grilles analytiques. Celles-ci définissent les besoins quantitatifs et qualitatifs en terme d'équipements courants dont la nature et la spécificité sont préalablement

.../...

(1) M. Teitgen est le rapporteur général de la Commission des affaires culturelles du VI^e Plan. Cf. rapport de la Commission des affaires culturelles, La Documentation française, 1971. 104 p.

arrêtées. Ainsi dans la pratique, les projets d'intégration des équipements ne peuvent être établis aujourd'hui qu'à partir d'inventaires, d'équipements isolés, conçus pour eux-mêmes. C'est dire que l'émiettement des équipements éducatifs et culturels qui engendra le besoin d'une intégration, se trouve tout naturellement être un des principaux obstacles à sa réalisation, dans la mesure notamment où cet émiettement est fortement lié comme on le sait à la structure administrative rigide et complexe qui régit leur mise en place et leur fonctionnement.

2.2. Les normes

Les normes jouent un grand rôle dans la programmation des équipements. Elles sont souvent un garde-fou et une garantie de sérieux financier. Mais jusqu'à un certain point seulement. Elles constituent pour les aménageurs une limitation. Leur rigidité et la tentative de généralisation qu'elles représentent sont d'autant plus gênantes qu'elles s'appuient souvent sur des études préalables insuffisantes. Les normes, qui représentent quand même un corps de garanties pour des réserves de terrains et de crédits pour préparer l'avenir, sont statiques pour un monde en évolution.

L'utilisation de normes vient cependant encore diminuer les chances d'une réalisation rationnelle d'une programmation intégrée des équipements. Elles prévoient en effet que les financements doivent être justifiés par la réalisation d'éléments et de surfaces définie de façon précise au niveau central des administrations. Dans le cas de l'Education nationale en particulier, la nécessité de construire vite et de rationaliser la production d'équipements a conduit à proposer des plans types qui ont pris peu à peu force de loi. L'intégration des équipements ne peut s'accommoder de cette réglementation faite pour des équipements isolés et qui fige toute évolution dans la conception. Cette procédure, avec des degrés divers de contraintes, s'applique à tous les équipements dont la répétitivité est importante à quelques secteurs qu'ils appartiennent.

.../...!

Le contrôle a priori des projets de construction aboutit donc à paralyser l'innovation et notamment celle que constitue l'intégration. Celle-ci lorsqu'elle se veut réelle conduit à modifier parfois profondément la structure de chaque équipement.

Si cette contrainte des normes rigides ne pouvait être dépassée dans l'avenir, l'intégration des équipements ne pourrait guère aller au delà d'une juxtaposition intelligente d'équipements, équipements largement prédéterminés dans leur nature par les règlements en vigueur.

Fortement liés à la rigidité et à la complexité des structures administratives françaises, les problèmes financiers de la programmation comme ceux de la gestion comptent tout naturellement parmi les obstacles à la réalisation d'équipements intégrés.

3 - Les difficultés financières de l'intégration

3.1. Au niveau de la programmation

3.1.1. Décalage entre les prévisions normalisées et les besoins réels

La programmation des équipements est prévue à l'échelle nationale par des administrations qui restent cloisonnées, malgré les concertations qui interviennent au niveau de préparation des plans. Il s'ensuit que la couverture des besoins se définit à l'aide des critères très différents selon les secteurs considérés. Ainsi du fait du caractère obligatoire de l'enseignement, la programmation des équipements scolaires reste prioritaire par rapport à celle des autres équipements éducatifs. C'est dans ce secteur que la couverture des besoins, encore qu'imparfaite, s'éloigne le moins du souhaitable. Mais dans les autres secteurs le décalage est important entre les prévisions normalisées et les besoins réels. Par exemple dans le cas d'une unité nouvelle d'habitation d'environ 5 000 habitants, on prévoit pour le secteur scolaire un CES (600 places) soit 4 à 5 000 m² construits, alors que

.../...

pour le secteur socio-éducatif les normes ne prévoient qu'une seule maison de jeunes de 350 m² environ. On ne peut donc pas dire que la couverture prévue des besoins soit comparable dans l'un et l'autre secteur. L'intégration des équipements a donc d'abord à tenir compte au niveau de la programmation d'un poids très inégal des types d'équipements finançables dans une opération donnée.

3.1.2. Décalage entre les prévisions et les réalisations

A cette disparité s'ajoute le décalage, inégal selon les secteurs d'équipements, entre les prévisions et les réalisations. Ce décalage est beaucoup plus grand dans le secteur des équipements socio-éducatifs que dans celui des équipements scolaires. C'est ce que révèle par exemple le rapport d'exécution du Vème Plan qui s'achève avec l'année 70.0. Les réalisations sont nettement plus élevés dans le secteur scolaire que dans les autres secteurs. De tout cela il résulte que l'intégration des équipements est limitée, dès le stade de la programmation par l'inégale probabilité de réalisation (et donc de financement) des éléments qui doivent se conjuguer dans les programmes intégrés.

3.1.3- Décalage dans le temps de financement

A ce décalage dans la probabilité de réalisation des divers équipements intégrables s'en ajoute un autre : celui qui intervient dans le temps entre leurs financements respectifs. De la sorte, un programme intégré peut voir sa nécessaire continuité de réalisation radicalement rompue - et l'intégration elle-même donc fortement compromise par le retard de financement d'un seul élément de l'ensemble. On sait en effet que les règles en vigueur dans ce domaine interdisent formellement le pré-financement des équipements publics qui fournirait en l'occurrence, un moyen de tourner les difficultés et de sauvegarder l'unité de réalisation impliquée par l'unité de conception.

.../...

3.2. Au niveau du fonctionnement et de la gestion

La nécessité d'assurer une harmonisation de l'action dans le fonctionnement des ensembles intégrés pour que l'unité de leur conception urbanistique et architecturale prenne son sens, amène à considérer de délicats problèmes dont les solutions rationnelles ne peuvent s'élaborer que dans une expérimentation persévérante et contrôlée.

3.2.1. Les structures

Les structures administratives de gestion des équipements sont, comme les équipements eux-mêmes, soumises au particularisme des réglementations spécifiques. D'autre part, en matière financière, par exemple, les règles de la comptabilité publique interdisent d'échapper à la rigueur des affectations de crédit rendant difficile la perception des recettes et la libre disposition d'éventuels revenus.

La polyvalence qu'inclut l'intégration pose par exemple d'épineux problèmes de droit : sous peine d'être accusés de concurrence déloyale par le secteur privé, les équipements publics ne devront-ils pas, pour certains de leurs services (restauration, spectacles, etc...), se soumettre au régime fiscal de la TVA ?

En outre, parmi les équipements intégrables, il en existe au moins de deux sortes ; ceux qui sont régis directement par les administrations compétentes, par exemple les établissements scolaires ou certains centres médico-sociaux ; et ceux dont la gestion est assurée par des associations à qui l'Etat confie, sous sa tutelle, leur animation ; c'est le cas par exemple, des Maisons de jeunes ou des Maisons de la culture. On verrait donc coexister, dans les ensembles

.../...

intégrés, des systèmes différents de décision et d'organisation dont la compatibilité n'est pas évidente.

Ces disparités sont peu propices à une intégration fonctionnelle. Il est difficile que celle-ci puisse se réaliser sans un abandon partiel de certaines prérogatives et la mise en place de structures de gestion relativement autonomes seules capables d'assurer la mise en oeuvre cohérente et aussi rationnelle que possible des moyens divers, matériels et humains, que rassemblent les équipements intégrés.

Malheureusement, force est bien de reconnaître que la législation française offre pour l'instant peu de moyens pour résoudre ce problème. L'exemple du CEC d'Yerres le prouve bien : n'arrivant pas à se satisfaire de la forme de l'actuelle association qui le régit (type de la loi de 1901), il a élaboré un statut nouveau de Fondation qu'il espère adopter prochainement. Résoudra-t-il ainsi ses problèmes majeurs de gestion ?

3.2.2. Le personnel

Le problème le plus difficile à résoudre est sans doute celui de la cohabitation de personnels de statuts différents. Le problème est déjà complexe si l'on ne considère que les disparités de statuts et de rémunération existant entre les fonctionnaires dépendant de ministères de tutelle différents (Education nationale, Affaires culturelles, Jeunesse et sports...) ou de la municipalité. Mais les difficultés s'accroissent encore avec l'apparition au sein du personnel de membres ne dépendant pas de la fonction publique.

Le personnel de l'Education nationale est en effet protégé par un statut qui limite étroitement ses horaires de travail et fixe à son intention des durées de congés particulières. Il est donc indispensable que les autorités responsables aient une politique de formation

.../...

et de recrutement très active si l'on veut que des locaux destinés à la polyvalence puissent réellement fonctionner en dehors des horaires scolaires. Il restera bien sûr à assurer la collaboration des enseignants et des animateurs; c'est possible et les difficultés prévisibles ne doivent pas servir d'alibi à une politique attentiste ou même restrictive.

La faible autonomie dont jouissent les équipements obligent leurs responsables à soumettre une grande partie des décisions aux ministères de tutelle et à se plier à des règles administratives (ou simplement à des habitudes si ancrées qu'elles ont pris valeur de règlement), fondées sur une grande méfiance par rapport à ce qui est étranger à chaque administration concernée. Cette absence d'autonomie rend, nous l'avons dit, difficile le financement de constructions sortant des habitudes acquises et pèse lourdement sur leur fonctionnement et conduit à des ségrégations dans les utilisateurs des équipements (ils sont étiquetés en fonction de leur âge ou de leur statut familial) comme au sein des personnels employés.

Le fonctionnement des équipements intégrés autour de l'école implique la participation d'une grande diversité d'animateurs et d'éducateurs. Le renouvellement des voies et moyens de l'animation et de l'éducation suscité par une intégration bien comprise ne manquerait pas d'engendrer des difficultés liées à la collaboration de personnes habituées le plus souvent à travailler de façon indépendante. Dans un ensemble intégré, les fonctions doivent être assurées par un nombre de plus en plus grand de personnes aux compétences diversifiées. En particulier l'éducation scolaire devrait se trouver transformée par la participation de créateurs et de spécialistes extérieurs à la structure actuelle de la fonction publique.

.../...

Le partage des responsabilités, l'élaboration commune des décisions, l'adaptation réciproque des visées pédagogiques et des procédures concrètes exigeront sans doute beaucoup plus que des concessions réciproques.

On voit que si les équipements intégrés règlent leur mode de fonctionnement sur des rapports hiérarchiques administrativement définis, leur unité se rompra sous l'effet de l'organisation de hiérarchies parallèles. Ils devront donc se régler sur des rapports où les grades et les titres compteront moins que les compétences réelles dans la situation concrète et où la coopération devrait l'emporter sur l'autorité.

Pour que les équipements intégrés ne se présentent pas pour un "pays ou une collectivité locale comme un objet de vitrine ou une expérience pilote dont on parlera longtemps laissant dans le marasme ce qui est à côté... il faut passer", d'après M. Gilman, "à une généralisation de l'expérience : cela veut dire de la part des pouvoirs publics au niveau de la nation, accepter une certaine décentralisation".

C'est déjà ce qui se passe, comme nous aurons l'occasion de le remarquer dans le prochain chapitre.

IX - L'AVENIR DES EQUIPEMENTS INTEGRES

La programmation et la gestion des équipements intégrés supposent donc la décentralisation des responsabilités et la coordination aux divers échelons de décision.

1. Vers la décentralisation

L'intégration des équipements suppose la satisfaction de besoins multiples dans une perspective d'animation globale, par des ensembles d'équipements aux fonctions nombreuses et diversifiées, mais dont l'unité de conception et de gestion est la qualité majeure. Cette démarche ne peut être réellement maîtrisée qu'au niveau local, par une instance apte à définir la nature et l'ampleur des besoins réels et susceptible d'engager sa responsabilité tant dans la conception que dans la réalisation et le fonctionnement. De ce point de vue, l'intégration des équipements implique l'accroissement des pouvoirs réels des collectivités locales.

La commune constitue donc, à première vue, le cadre de rattachement naturel d'un centre intégré et d'aucuns sont enclins à considérer que c'est elle qui doit en être tout naturellement l'appareil fédérateur direct. C'est l'avis de M. Toraille, Inspecteur général de l'éducation nationale en France, lorsqu'il affirme que les centres intégrés doivent dépendre directement des collectivités locales (1),

Les enseignants et le personnel des équipements intégrés au service d'une population et d'une communauté quelconque doivent accepter de se livrer au contrôle de cette communauté et de cette population. "Nous nous trouvons," si l'on en croit M. Toraille, dans un pays où de façon assez invraisemblable, un seul organisme (le Ministère de l'éducation nationale) gère ou va gérer bientôt 1 million de fonctionnaires. Cela n'existe nulle part au monde. Ces fonctionnaires sont les enseignants et ils dépendent d'un pouvoir central qui n'exerce pratiquement aucun contrôle sur eux, et en tout cas, ce contrôle est

.../...

(1) Toraille, Colloque d'Yerres, 24-27 nov. 70

interdit à la population qui subit ces enseignants dans le bon ou le mauvais sens, que ce soit les enfants, les parents d'élèves ou les responsables de collectivités locales. Je ne vois pas en quoi la ville... ne pourrait pas rester le cadre dans lequel se fait ce développement culturel, à condition justement qu'on rende aux collectivités locales le pouvoir culturel qui est le seul vrai pouvoir et qui leur permettrait de se régénérer et d'aller contre cette dégénérescence des responsabilités que constitue une centralisation à l'échelon nationale. Dans beaucoup d'autres pays l'école est restée de type communal, le recrutement communal, le contrôle communal et cela se passe très bien. Nous ne pouvons pas faire de projets un peu révolutionnaires parce que nous essayons comme nous l'avons fait à Yerres de compléter des équipements de type national et imposés d'en haut par des équipements de type manifestement communal et pour lesquels la collectivité locale a tous pouvoirs" (1).

M. Teitgen expose cependant les dangers d'une telle solution : "Cette solution doit cependant, semble-t-il, être écartée. L'expérience des conditions actuelles de fonctionnement des maisons de jeunes et de la culture ou les tensions qui existent entre certaines compagnies de théâtre et certaines villes prouvent à l'évidence qu'il y a tout lieu de tenir pour nécessaire l'existence d'un intermédiaire entre toute entreprise d'action culturelle et les municipalités. Intermédiaire qui doit sans doute être représentatif de ces municipalités mais pour partie seulement dès lors que cet intermédiaire (conseil de gestion par exemple) devrait éventuellement fédérer des actions dans lesquelles seront impliqués des services publics de l'Etat (enseignement). A l'inverse, il est certain - et l'exemple du Centre d'Yerres le prouve - que des centres du type de ce dernier font échapper à l'influence immédiate de la municipalité un nombre considérable d'actions qui précisément sont celles qui créent normalement les liens les plus directs entre une population et sa représentation politique. Le danger de création involontaire de "municipalités parallèles" doit être évité, sinon l'organisme fédérateur aura en effet amplificateur des tensions qui pourraient exister entre certaines fractions au sein du Conseil municipal.

.../...

(1) Toraille, colloque d'Yerres 24-27 nov. 1970

Quoiqu'il en soit, une entreprise comme celle d'Yerres constitue une nouvelle forme de service public et sa continuité doit être en toutes circonstances assurée. Autrement dit son fonctionnement, qui une fois encore concerne des services aussi importants que celui de l'enseignement, ne peut être abandonné aux aléas de tel ou tel courant d'opinion» Or ce fonctionnement implique une participation financière de la ville et cette participation financière ne saurait être sujette à des variations d'humeur ou d'opportunité.

Enfin si l'on adopte la définition que nous avons tenté de donner de la mission d'un Centre éducatif et culturel, on doit retenir que toute l'entreprise d'éducation permanente vise non pas à instituer des services administratifs de l'action culturelle, mais à intégrer dans cette action la population elle-même. Sa "participation" ne sera réelle et possible que si de consommatrice, elle devient animatrice. Ceci suppose sa présence à un moment donné des décisions et par d'autres voies en tout cas que celles directes de sa représentation politique" (1).

La décentralisation des pouvoirs implique que l'organisme fédérateur, qu'il se présente sous la forme d'un conseil de gestion, ou sous une autre forme, puisse nouer le dialogue avec un interlocuteur unique à l'échelon central des administrations. Ceci suppose un décloisonnement de ces dernières.

2 - L'effort des Pouvoirs publics : la coordination

En France, diverses tentatives ont été réalisées en vue de coordonner les interventions des instances publiques et privées pour les actions éducatives et culturelles.

.../...

(1) P. Teitgen, Rapporteur général de la Commission des affaires culturelles du VIe Plan.

Et d'abord sur le terrain à propos d'un équipement donné, il est intéressant de repérer d'après un exemple les étapes actuelles d'élaboration d'un projet de développement culturel, et la manière dont les divers ministères sont intéressés. Nous choisirons celui de Cergy-Pontoise. En 1967, M. Malraux, Ministre des affaires culturelles, donne son appui à l'idée d'un centre culturel constituant le coeur de la ville. Un programme général s'élabore en 1968 et 1970 en liaison avec des administrations intéressées puis des programmes particuliers de chaque équipement. Une maquette d'ensemble est élaborée. Une première présentation en est faite le 23 juin 1970 au groupe de travail interministériel pour les équipements intégrés. Le dossier est ensuite soumis aux ministères intéressés, pour avis en mai 1971.

De mai 71 à février 72, les objectifs sont les suivants :

- effectuer la programmation générale et obtenir une confirmation officielle pour chacun des éléments du projet ;
- établir les programmation spécifiques tant sur le plan qualitatif que technique ;
- mettre au point un "organigramme spatial" après une étude approfondie des inter-relations possibles des équipements entre eux et du degré d'intégration fonctionnelle qui est souhaitable.

Un dossier complet d'avant-projet pourra être soumis aux administrations intéressées au 3ème trimestre 1972. Il sera mis au point courant 1973 et les travaux démarreront la même année en vue de l'ouverture du centre culturel en 1975.

Par l'exemple de Cergy, on saisit sur le vif la nécessité où sont les divers ministères de travailler ensemble à propos des équipements intégrés. Mais la mise en place de ces équipements exige aussi la coopération des collectivités locales. Ainsi la gestion et la réalisation de tous les équipements à caractère culturel localisés dans la ville nouvelle, dépendent d'un syndicat intercommunal à vocation multiple, regroupant les 5 premières communes intéressées par la création de la ville nouvelle.

.../...

.../...

Mais il fera place, le 1er janvier 1973 à un syndicat communautaire d'aménagement qui regroupera les 15 communes concernées par le plan d'aménagement de la ville nouvelle.

Mais ce qui vaut sur le terrain vaut également à de plus haut niveaux. Peu à peu se mettent en place divers organes de coordination qui indirectement ou directement ont trait aux équipements intégrés. Ils sont à des états différents de mouvement. Nous consacrerons ici une étude au FIC, une autre à la Commission interministérielle chargée des équipements intégrés.

Le Fonds d'intervention culturelle

Ce fonds d'intervention culturelle ou FIC a été créé en juin 1970 pour porter remède à la dispersion des interventions effectuées par les divers départements ministériels (dispersion de crédits et d'initiatives) qui rendent impossible un effort sérieux et prolongé de concertation pour la définition et l'application d'une politique culturelle. L'objet de ce fonds est d'abord de favoriser les initiatives et les expériences novatrices et de provoquer la concertation entre les différentes instances qui à des titres divers, ont compétence pour intervenir dans le développement culturel de la nation. Il tend entre autres à créer les conditions d'une meilleure liaison entre l'école et la politique culturelle et entre les différentes manifestations de cette politique culturelle. Il aide par des subventions les initiatives qui tendent à promouvoir des actions concertées en matière de développement culturel (qu'il s'agisse d'actions d'information culturelle, d'animation de zones de loisirs ou plus spécialement de promotion de complexes polyvalents constitués par la participation de diverses autorités de tutelle).

.../...!

Le Fonds d'intervention culturelle a déjà accompli un travail considérable. En 1971, il a financé 45 opérations. Il en a financé 48 en 1972 représentant 8.202.000 F sur un crédit qui s'élève à 12 millions de francs.

Il a eu en 1971 pour partenaires 10 ministères différents, et 7 en 1972, sans compter les collectivités locales, les associations professionnelles, ou les institutions régionales» Parmi ces diverses actions, nous noterons en liaison avec notre sujet, l'équipement de centres polyvalents :

"II ne s'agit pas ici d'équipements lourds, même simplifiés, comme le serait une maison de la culture en cours de préfiguration. Le FIC se propose ici d'utiliser les ressources locales (monuments anciens, équipements légers) pour essentiellement donner des moyens d'action à une équipe d'animateurs qui a fait ses preuves. Le projet du FIC en ce sens est de développer un réseau de points d'appui culturels".

De même dans le domaine des techniques nouvelles de diffusion de la culture (en particulier les techniques de télécommunication), le FIC tend à aboutir à une meilleure utilisation des équipements existants comme il s'en explique (1) :

"Ce domaine d'avenir où la machine, toujours coûteuse, risque pour l'instant, d'être sous employée ou mal employée, constitue pour le FIC un secteur naturel d'intervention puisqu'il s'agit tout à la fois d'aboutir à une meilleure utilisation des équipements existants et d'éviter les doubles emplois par une collaboration des utilisateurs au niveau local, menées à bien isolément, de permettre la réalisation d'expériences afin de susciter l'innovation et de répondre à une demande culturelle croissante, d'associer à l'action entreprise les différents relais culturels (collectivités locales, associations culturelles, etc..)".

.../...

(1) Document du FIC.

Plus récemment une commission interministérielle chargée des équipements intégrés a été mise en place par un arrêté paru au Journal Officiel, et signée du Premier Ministre.

Cette commission est chargée notamment :

Article 1er :

D'étudier les problèmes de toute nature que posent la conception, la réalisation, la gestion et l'animation des équipements conçus en vue du développement coordonné de certaines activités éducatives.

De coordonner les interventions des différents départements ministériels ou organismes intéressés, d'en dresser le bilan et d'effectuer la synthèses des différentes expériences.

De formuler des recommandations et de proposer des mesures propres à leur mise en oeuvre.

La compétence de la commission s'étend aux problèmes posés par les équipements polyvalents.

Article 2 - La commission comprend :

Un président, désigné par arrêté du Premier Ministre ;

Un représentant du Ministère de l'Intérieur ;

Un représentant du Ministère de l'économie et des finances ;

Un représentant du Ministère de l'éducation nationale ;

Un représentant du Ministère des affaires culturelles ;

Un représentant du Ministère chargé du Plan et de l'aménagement du territoire

Un représentant du Ministère de l'équipement et du logement ;

Un représentant du Ministère de l'agriculture ;

Un représentant du Ministère du travail, de l'emploi et de la population ;

Un représentant du Ministère de la santé et de la sécurité sociale ;

Un représentant du Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs.

.../...

.../...

La commission interministérielle peut, en outre, faire participer à ses travaux les représentants des autres ministères intéressés et toutes les personnalités qualifiées dont elle estime la collaboration utile.

Par arrêté en date du 1er octobre 1971, M. Gérard Ducker, conseiller référendaire de la Cour des Comptes, a été nommé président de la commission interministérielle des équipements intégrés.

L'organisation de cette instance qui n'a pas encore fait l'objet d'un rapport public n'empêche pas (et ne doit pas empêcher) les différents ministères intéressés aux équipements culturels de fixer peu à peu leur propres règles de conduite, en ce qui concerne la part de responsabilité qui leur revient.

Deux des principaux ministères intéressés par le développement culturel ont tout récemment précisé leur doctrine concernant les équipements intégrés. D'abord par une circulaire du 4 juillet 1972, le Ministère de l'Education nationale(1) édicte des recommandations. Nous en notons ici quelques extraits caractéristiques insistant sur la nécessaire coordination, sur l'extrême importance d'une bonne prospection et sur le respect des normes financières en vigueur.

"En ce qui concerne les opérations qui comportent une intégration physique, Un projet d'équipement intégré ne peut comporter un établissement d'enseignement que si celui-ci figure à la carte scolaire. C'est là une condition absolue.

De tels projets ne sont viables que s'ils sont implantés dans une collectivité importante ; vous devrez en conséquence décourager fermement tout projet qui ne répondrait pas à cette condition.

.../...

.../...

(1) Circulaire n° 72-269 du 4 juillet 1972 du Cabinet de Ministre aux Préfets de région aux Recteurs, aux Inspecteurs généraux de l'organisation scolaire, aux Inspecteurs généraux de la vie scolaire.

Il est également indispensable de prévoir un délai suffisant qui ménage une phase de conception nécessairement longue, qui permette une réflexion sur la conception architecturale du projet et assure aux différents ministères la possibilité d'organiser un financement coordonné.

J'appelle votre attention sur le fait que les normes financières sont identiques à celles qui définissent la participation de l'Etat pour des établissements de même capacité ; en aucun cas, d'aucune manière, un complément de subvention ne pourrait être accordé sous le prétexte qu'il s'agit d'un équipement intégré. J'insiste sur ce point et vous demande même de veiller d'une part à ce que, grâce à l'intégration, des économies puissent être effectuées par rapport au programme normal des établissements de référence, et d'autre part, à ce que la participation des collectivités locales n'aboutisse à la construction d'ensembles impossibles à faire fonctionner.

En tout état de cause, il me paraît souhaitable que la maîtrise de l'ouvrage soit confiée à la collectivité locale.

Par ailleurs, M. Duhamel, Ministère des Affaires culturelles indiquait le 8 novembre 1972 à l'Assemblée nationale l'effort qui serait celui de son ministère dans cette direction des salles polyvalentes.

"Avec une souplesse volontaire - et déjà un conseil technique approprié est prévu je vous informe qu'il deviendra possible d'aider non seulement des centres d'animation culturelle, mais aussi maintenant (à 25 % en équipement) des salles polyvalentes, qui correspondent plus sûrement aux besoins ressentis par la population locale. A côté des cathédrales, il faut des églises. Je vous indique que près de 15 millions sont inscrits dans ce budget pour compléter le financement de centres culturels intégrés qui servent aussi comme centres sociaux, sportifs ou maisons de jeunes".

.../...

.../...

A la recherche d'un statut

Revenons pour terminer sur le terrain. L'examen des problèmes administratifs posés par l'intégration des équipements publics et les exigences de réforme que celle-ci pose, nous a conduit à proposer la création d'organismes fédérateurs. Il reste la question de savoir quel statut donner à ces organismes. Cette question n'a pas encore fait l'objet de décision définitive de la part des pouvoirs publics. (Nous sommes encore dans une phase expérimentale). On ne peut donc ici qu'exprimer des hypothèses.

La personnalisation des centres pourrait être envisagée suivant trois procédés (1) :

3.1. L'association à but non lucratif régie par la loi de 1901

C'est le procédé actuellement en vigueur à Yerres à titre provisoire. Il doit être écarté pour des raisons de principes et pour des raisons d'efficacité.

Les associations sont des organismes de droit privé. Si rien ne s'oppose à ce qu'il leur soit confiée une mission de service public (telle est bien par exemple la situation du Centre National de Transfusion Sanguine) par contre il apparaît difficile de concevoir qu'un tel organisme puisse avoir autorité sur des agents de l'Etat ou des collectivités publiques avec lequel d'ailleurs il ne pourrait bien attendu entretenir que des relations de droit privé.

De plus, en admettant même qu'une association selon la loi de 1901 puisse associer comme membres de droit les représentants de la puissance publique et de la collectivité locale qui contribuent pour la quasi totalité à la constitution de ses ressources, elle n'échapperait cependant pas à l'obligation de réunir l'Assemblée générale de ses

.../...

(1) P. Teitgen - Note sur les équipements intégrés A.R.E.A.

adhérents pour constituer son Conseil d'Administration. On voit alors mal comment en définitive l'autorité de l'appareil fédérateur d'un organisme chargé d'une mission de service public et financé pour l'essentiel par des deniers publics, pourrait ne pas dépendre de l'expression majoritaire d'une masse d'adhérents sans responsabilité. Bien sûr les statuts de l'association pourraient prévoir qu'au sein du Conseil d'Administration les représentants de l'Etat et de la Commune sont de droit majoritaires, mais dans ce cas l'association ne serait plus qu'une fiction et en tout état de cause la voie serait alors officiellement ouverte aux oppositions systématiques d'une majorité de fait contrainte à une représentation minoritaire.

On observera de toute façon qu'un centre du type de celui d'Yerres nécessite comme il a été dit, une direction et que celle-ci pour être effective, notamment à l'égard de chefs d'établissements dépendant de l'Etat et intégrés au Centre, ne peut être utilement confiée qu'à un agent de l'Etat. Or un tel agent ne peut être régulièrement détaché auprès d'une association. C'est donc à titre tout à fait exceptionnel et provisoire que le Ministre des Finances a accepté que le Ministre de l'Education nationale affecte un proviseur à la direction générale du Centre d'Yerres. Quant aux autres agents de l'Etat chargés de la responsabilité de services intégrés comme la Maison pour tous ou l'Atelier d'animation artistique, ils continuent en fait à ne dépendre que de leur administration centrale qui assure leur rémunération. L'intégration par les voies d'une association est une fois encore une fiction. Même aménagée elle n'en changerait pas pour autant de nature, et en l'absence, en tout cas, de toute convention la liant à l'Etat et à la collectivité locale, elle ne serait pas en mesure d'assurer la continuité nécessaire du service public.

3.2. La solution de la régie municipale

Ce procédé permettrait de doter les centres de la personnalité morale et de l'autonomie financière et d'assurer sa gestion par un conseil et un directeur, mais il est clair que ces centres ne consti-

.../...

tuent pas des services à caractère industriel et commercial, dont seule l'exploitation en régie directe par les communes ou syndicats de communes peut être autorisée. Les régies municipales ne gèrent d'ailleurs sous cette forme que des services qui seraient susceptibles de l'être par des entreprises privées.

Or, dans l'espèce qui nous intéresse, la seule implication d'un service public national comme celui de l'enseignement, oblige à récuser à l'entreprise son caractère d'entreprise privée.

3.3. L'établissement public

C'est la solution préconisée dès 1969 par le Ministre des Finances en ce qui concerne le centre d'Yerres. C'est elle qui semble en effet le mieux satisfaire les exigences de continuité du service public nouveau qu'il s'agit d'instituer. Elle permet en outre de lever nombre de difficultés relatives au concours que pourraient apporter des fonctionnaires ou agents publics à ces nouvelles institutions, mais leur nouveauté même et leur spécialité requièrent bien entendu l'intervention du législateur.

Dans cette perspective dès lors encore qu'il ne saurait s'agir d'autre chose que d'autoriser la création d'organismes publics fédérateurs des actions de l'Etat, des collectivités locales et de groupes ou associations privés pour les emmener à concourir ensemble au plan local à une politique globale d'action culturelle collective - on pourrait envisager une formule adaptée de l'établissement public à caractère scientifique et culturel créé par la loi du 12 novembre 1968.

Pour répondre aux impératifs de principe que nous avons cru pouvoir précédemment dégager sur le plan technique comme sur le plan politique, la création par le législateur d'établissements publics communaux ou mieux intercommunaux "à caractère éducatif et culturel" fédérant par exemple au niveau des districts scolaires les moyens et les fonctions "d'unités" éducatives, sportives, culturelles, sociales... qui

.../.../

conserveraient chacune leur statut propre, serait, à mon sens, la bonne solution. A défaut toujours d'équipements intégrés, on serait en tout cas toujours en présence d'établissement intégrants, solution d'un retour à l'unité d'action des administrations actuellement cloisonnées, amis aussi solution d'un retour à l'unité de vie des citoyens dans le pluralisme.

A N N E X E S

COLLOQUE D'YERRES - 24-27 NOVEMBRE 1970

AVANTAGE DES EQUIPEMENTS INTEGRES
POUR LA PARTICIPATION DU GRAND PUBLIC AUX
ACTIVITES EDUCATIVES ET CULTURELLES

LISTE DES PARTICIPANTS

M. J. ALLPASS

Architecte

Directeur de l'institut "for Genter-planlaegning"
Danemark

M. ANQUETIN

Urbaniste en chef au groupe technique central

Service de l'Equipement

Secrétariat d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs
France

Mme d'ARCY HAYMAN

Section de l'Education artistique

Département de la culture

Unesco

France

M. E. BACHAOUCH

Vice-président du comité culturel national

Tunisie

M. Gérald BARBARESI

Superintendent of schools

Board of Education

NEW HAVEN, Connecticut U.S.A..

.../...'

M. BEYNON
Section des constructions scolaires
Département de la planification et du
financement de l'Education
Unesco
France

M. G.S. BESSEY
Director of Education
CARLISLE
Grande-Bretagne |

M. J.P. BOURCHEIX
Chef de Cabinet du Ministre du Travail
France

M. R. BRASSART
Inspecteur d'Académie
Conseiller pédagogique auprès du Directeur de
la Prévision
Ministère de l'Education nationale
France

M. P. CHASLIN
Fondation pour le développement culturel
France

Mrs. J.S. CLARK, Jr.
Coordinator of Educational Development
The New York State Urban Development Corporation
NEW YORK, U.S.A.

M. U. COUSQUER
Rapporteur du groupe "Equipements collectifs urbains"
Commission des villes, Vlème Plan
Ministère de l'Equipement
PARIS - France

.../...'

M, A.L. DES TOMBE
Bourgmestre
APELDOORN
Pays-Bas

M. J.R. DORLAND
Executive Secretary
National association for Public Continuing and
Adult Education (NAPCAE)
WASHINGTON
U.S.A.

M. J. ESTEVE
Directeur général du Centre Educatif et
culturel d'Yerres
YERRES
France

M. AN. FAIRBAIRN
Deputy Director of Education
Leicestershire County Council
GLENFIELD
Grande-Bretagne

M. T.J. GEURSEN
Directeur du Centre d'Information
de la Construction scolaire
BOUCENTRUM
ROTTERDAM
Pays-Bas

M. G. MUGGLIN
Directeur de la division des loisirs
Pro-Juventute
ZURICH
Suisse

M. M. NETTER

Atelier de recherche sur les équipements
et l'animation

PARIS

France

M.N. W. NICKENS

Deputy Superintendent of Schools

District of Columbia Public Schools

WASHINGTON U.S.A

U.S.A.

M. PELLERANO

Chargé de mission à la direction de la Prévision

Ministère de l'Education nationale

PARIS

France

M. PRADERIE

Chef du service de la programmation

Direction de la Prévision

Ministère de l'Education nationale

PARIS

France

M. J. REYNAUD

Architecte

Direction de l'équipement social

Ministère de la Santé publique

LE VESINET

France

M. E. ROULLIER

Secrétaire général du groupe interministériel des
villes nouvelles

Ministère de l'Equipement

PARIS

France

.../...

M. M. SVIRIDOFF
Vice-Président
The Ford Foundation
NEW YORK
U.S.A.

M. TORAILLE
Inspecteur général de l'organisation scolaire
Ministère de l'Education nationale
PARIS
France

M. TRINTIGNAC
Bureau des Etudes sociales et économiques
Direction de la Construction - Ministère de l'Equipement
PARIS
France

M. F. VAN KLINGLEREN
Architecte et Ingénieur
AMSTERDAM
Pays-Bas

M. J.P. WEBER
Professeur de l'Ecole supérieure
des Beaux-Arts
Architecte et urbaniste
HAMBOURG
Allemagne Fédérale

BIBLIOGRAPHIE

1. A Collège in the City : an alternative. - New York, E.F.L., 1969 1969. -- 43 p.
2. ABRAMSON (Paul). - Schools for early chilewood- New York, E.F.L., 1970. - 55 p.
3. AGREN (I). - The school at the centre. - Arkitekture, n° 7. 1970.
4. ANOUIL (Gilles). - L' Ecole ouverte sur la vie. L'expérience menée à Yerres pour jeter un pont entre enfants et adultes.- Réalités, n° 312, janvier 1972. -- pp. 40-47.
5. Articles de presse parus de 1967 à 1972 sur le centre éducatif et culturel du val d'Yerres. -- Yerres, Centre éducatif et culturel, 7 p. ronéotées.
6. BARBARESI (Gérald E .) - Integrated facilities and urban renewal. ~ Yerres 1970, Colloque "Equipements intégrés". - 16 p., dactyl.
7. BESSEY (Gordon S) , - The community school. - Yerres, 1970, colloque "Equipements intégrés". - 9 p. dactyl.
8. BESSON (Jean-François). - L'intégration urbaine. - Paris, P.U.F. 1970.

.../...

9. BOUDEVILLE (J.) - Note sur l'intégration des espaces économiques. - ISEA CAHIERS, série L., n° 14 - Septembre 1964.
10. BOTT (G.G.) - The forum of Billingham. - 14 p.
11. BRASSART (R.). - Equipements intégrés, objectifs, moyens, - Paris, Ministère de l'Education nationale, 1970 - 14 p. ronéotées.
12. Campus in the city. - New York, E.F.L., 1968 - 50 p.
13. Le Centre Educatif et culturel du val d'Yerres - Yerres, C.E.C. - Service des relations extérieures, Mars 1970 - maquette
14. Le centre Educatif et culturel de Yerres, Dossiers pour notre temps, n° 62, mai 1969. - 4 p.
15. Centre de sociologie européenne. - Rapport sur les élèves du C.E.S. de Yerres. - Paris, service des Etudes et Recherches du Ministère des Affaires culturelles, 1970= - 35 p.
16. CHABANNE (Jean) - L'intégration des équipements collectifs en France.- 1972. - 127 p. ronéo. bibliographie.
17. CHABANNE (Jean) - COUGNOT (Philippe). - Réflexions sur l'intégration des équipements. - Urbanisme, n° 125, 1971. - PP. 16-23.

18. CHAUCHOY (Jean). - Les équipements publics intégrés dans VIe Plan. Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment, n° 49, 5 décembre 1970. pp. 15-18.
19. CHAUCHOY (Jean)» - L'intégration des équipements collectifs urbains, Urbanisme, n° 125, 1971 - pp. 13-15.
20. CLARK (Félicia). - Multi-purpose facilities. - Yerres, 1970, colloque "Equipements intégrés". - 4 p. dactyl.
21. CLINCHY (E.) - Joint occupancy : Profiles of significant Schools. - New York, E.F.L. , Juin 1970, - 36 p.
22. Commissariat général du plan. Rapport de la commission des affaires culturelles du 6e plan. - Paris, la documentation française; 1971 - p. 34.
23. Commission des activités sportives et socio-éducatives,, - Rapport du groupe de recherche pour une meilleure utilisation des locaux scolaires, 2 février 1971 - 36 p.
24. Conseil de l'Europe, Conseil de la coopération culturelle. Comité de l'éducation extra-scolaire. - Education permanente, fondements d'une politique éducative intégrée. - Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1971. - 59 p.
25. C.R.E.D.O.C. (Centre de recherche et de documentation sur la consommation). - L'implantation du centre éducatif et culturel à Yerres. Etude monographique de la ville et de la population concernée, rédigée par Anne Vuillod. - Paris, Ministère des affaires culturelles, Service des études et recherches, 1970. - 81 p.

26. DROUET (Jacques). - L'expérience d'Yerres : la culture en libre-service . - Preuve n° 7, 1971. p.p.74-86.
27. Les Ecoles polyvalentes : le pour et le contre. Echos de Grande-Bretagne - N° 616, juillet 1971.
28. L'Education permanente et l'école. - Cahiers JEB, n° 1-2, Mars-juin 1972. - 185 p. bibliographie.
29. Education Nationale (Ministère). - Problèmes de l'intégration des équipements éducatifs, culturels et sociaux. Rapport présenté à la sous-commission "collectivités locales" de la commission du Plan pour les affaires culturelles. - 7 p. ronéo.
30. Education Nationale (Ministère). Service du Plan scolaire et Universitaire. - Pour une conception nouvelle des Etablissements d'enseignement. - 5 p. ronéotées.
31. Education nationale -(Ministère). Direction de la prévision» Association pour l'environnement pédagogique. - Etude de programmation pour le centre éducatif communautaire de Quiberon. - Mars 1971
32. ELIET (Max) - Epernay : un foyer de jeunes travailleurs intégré à une Maison des Jeunes et de la culture, - Pas à pas, n°14, 1971; p. 7-8.
- 33- L'Enfant dans la citée - Correspondance Municipale, n° 86-87, Avril-Mai 1968. - 64 p.

.../...

34. Les enseignants du second degré. Leur situation dans l'établissement scolaire. - Quatre enquêtes préparatoires aux travaux du Colloque d'Amiens, 1968. - Paris, Dunod, 1969. - 222 p.
35. Les Equipements intégrés : l'Ecole ouverte. - Extrait de : Vie culturelle et pouvoirs publics - Paris, la documentation française, 1972 - pp. 206-210.
36. Equipement et logement (Ministère). - Note sur équipements intégrés et procédures d'ordonnement. Juin 1970.
37. FAIRBAIRN (A.N.) - The school and the life of the community. - Yerres, 1970, Colloque "Equipements intégrés". - 16 p., dactyl.
38. FANTINI (Mario D.) - YOUNG (Milton A.). - Designing éducation for tomorrow's cities. - New York, Rinehart and Winston, 1970. - 160 p., bibliographie.
39. FERRER (Terry). - The schools and urban renewal. A case study from New Haven. - New York, E.F.L., 1964. - 16 p.
40. Fondation pour le développement culturel. - L'intégration des équipements éducatifs et culturels publics en France. Tendances et problèmes. - Texte de travail du colloque "Equipements intégrés et villes nouvelles", Yerres, 24 octobre 1970. - 56 p.
41. GERBAUX (J.). - "Rentabilisation" des investissements de l'Etat. 1970. - 55 p.

.../...

42. GEURSEN (Th. J.). - The origin of research in school building. - Malmö, avril 1969, "Symposium on Research and Development Work in School Building", 11 p. dactyl.
43. GEURSEN (Th. J.). - The intégration of facilities for schools and the community. - Yerres, 1970, Colloque "Equipements intégrés". - 6 p. dactyl.
44. GIBIAT (Jean-Paul)» - L'Ecole dans la cité. - L'Education, n° 85, 1970. - pp. 18-20.
45. GIBIAT (Jean-Paul). - L'Ecole et le reste. - L'Education, n° 92, 1971. - pp. 12-15.
46. GIRARD (Augustin). - Culture et Education permanente. Extrait de : Développement culturel : expériences et politiques.-Paris, Unesco, 1972. - pp. 77-88, bibliographie
47. GRENOBLE, l'aventure des équipements intégrés.- L'Express, Edition Rhône-Alpes, Avril 1971.
48. GRENOBLE : Les écoles et la Villeneuve : des conceptions ouvertes sur la vie et son environnement.-Dauphiné Libéré, 24 juillet 1971.
49. HEINEMAN (H.E.). - Integrating facilities into the town. - Yerres, 1970, Colloque "Equipements intégrés". - 16 p. dactyl.

.../...

50. I.A.U.R.P. (Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne). - Equipements culturels et socio-éducatifs - Cahiers de l'I.A.U.R.P., vol. 23, Mai 1971. - 56 p.
51. Ils définissent ensemble le contenu pédagogique de Villeneuve : Henri Bonneville, Rolande et Raymond Millot veulent faire de l'école "un endroit où l'on aura envie de revenir". -Dauphiné Libéré, 19 nov. 1970.
52. Ivanhoé community collège. - Ashby de la Zouch, Leicester, prospectives 1970-1971. - 20 p.
53. LEDERMANN (A.) - TRACHSEL (A.) - MUGGLIN (G.). - Play grounds and récréation - centres. - Zürich, Pro Juventute, 3e éd. complétée 1965. - 24 p.
54. Ministère des Affaires culturelles. - Le C.E.C. du val d'Yerres Notes d'Information du Ministère des affaires culturelles, n° 4, 2e trimestre 1969.
55. Ministère de l'Equipement et du logement. Centre d'études des équipements résidentiels (C.E.D.E.R.) - Le centre éducatif et culturel d'Yerres. - Extrait de : Etude sur les organismes assurant la coordination des équipements collectifs et de l'animation socio-culturelle dans divers types de circonscriptions territoriales. 1 - Etudes monographiques. - Octobre 1969. - 24 p.

.../.../

56. Mission d'aménagement de la ville nouvelle d'Evry. -
Eléments pour la promotion d'un centre d'information. - 14 p.
57. Mission d'aménagement de la ville nouvelle de la vallée de la Marne.
Etude pour l'intégration des équipements. - Janvier 1971. - 2 fasc.
58. MUGGLIN (Gustav). - L'Ecole - centre de loisirs et de culture. -
Zurich, Pro Juventute, s.d. - 27 p.
59. MUGGLIN (Gustav). - Spiel-und Freizeiteirichtungen. - Tiré à part
de Pro Juventute, n° 4-5, 1964. - 48 p.
60. MUGGLIN (Gustav). - Ecole et animation des loisirs. - Yerres, 1970,
Colloque "Equipements intégrés"» - 3 p. dactyl.
61. Pour une école nouvelle. Formation des maîtres et recherche en édu-
cation. Actes du Colloque national. Amiens 1968. - Paris, Dunod,
1969. - 170 p.
62. Pour des équipements éducatifs et culturels intégrés sous la direc-
tion de P. Harvois et P. Hamelin. - Pour, n° 23-24, Octobre 1971. -
128 p.
(En particulier : Equipements intégrés et VIe Plan par A. Girard. -
Colloque "Equipements intégrés et villes nouvelles", exposés de
MM. Teitgen, Belmont, Grosborne).
63. Préfecture de la région parisienne. Préparation du VIe plan. - Groupe
de travail n° 11 - Culture, sports, espaces verts, tourisme. - Grandes
options. - Juin 1970. - 40 p. dactyl.
(En particulier dans le chapitre I - Objectifs : banalisation et
polyvalence des équipements pp. 8-12)

64. SCHEIN (Ionel). - L'espace global polyvalent de Dronten. - Paris, Vincent et Freal, 1970. -23 p.
65. SECRETARIAT L'ETAT A LA JEUNESSE, AUX SPORTS ET AUX LOISIRS. Direction de la jeunesse et des activités socio-éducatives, Service des Etudes et actions générales, - Propositions pour une politique concertée des équipements socio-éducatifs. - Paris, 1970 - 187 p.
66. SIMPSON (J.A.). - Today et tomorrow in european adult éducation. Strasbourg, Conseil de l' Europe, 1972. - 244 p.
67. Symposium sur "les équipements socio-culturels", Rotterdam, 5-9 octobre 1970. - Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1971 - 46 p.
68. TEITGEN (Paul). - Note sur les équipements intégrés. - Paris, Service des Etudes et Recherches du Ministère des affaires culturelles, Mai 1971. - 9 p. dactyl.
69. TORAILLE. - Action culturelle à l'intention des milieux scolaires. - Juin 1969 - 48 p. ronéotées, annexes.
70. TREFFEL (Jacques) - Des centres socio-culturels s'installent dans des établissements scolaires. - L'Education, n° 104, Mai 1971. - 2 p.
71. Urbanisme opérationnel. Les équipements intégrés. - Liaison rhône-Alpes, Juin 1970.

.../!...

72. Ville neuve de Grenoble. Quartier 1. - Propositions d'équipements culturels et socio-éducatifs. - Grenoble, Mars 1970. - 110 p.
73. Ville nouvelle de Trappes, propositions de programme pour les équipements scolaires, sportifs et socio-culturels du centre-quartier d'Elancourt-Maurepas. Paris, Fondation pour le développement culturel, Décembre 1970. - 43 p. Tabl. graph.
- 74, VIMEUX (Lucienne). - A Yerres, l'école ouverte. - Quinze jours, n° 730, septembre 1971. - p. 16.
75. WEBER (J.P.). - New ways for researching a solving of our urban problems. - Amsterdam, Académie van Bouwkunst, Forum, XXI. 554 p.

LES EQUIPEMENTS INTEGRES

RESUME

Les villes anciennes se construisaient lentement, par sédimentation. Aujourd'hui, elles ne se bâtissent plus, on les bâtit, et très rapidement. Le résultat en est qu'il faut y créer de toutes pièces un processus d'animation qui n'avait pas besoin jadis d'être mis en oeuvre puisqu'il existait spontanément.

Animer? Oui, mais comment ? La réponse a été de réaliser des équipements éducatifs et culturels de plus en plus diversifiés selon les administrations de tutelle, selon les types d'usagers, parfois aussi selon les zones géographiques. Le résultat de cette implantation d'équipements trop spécialisés a été de créer une certaine ségrégation entre les âges, les catégories sociales ou les villes tout en augmentant les dépenses de la collectivité.

De ce constat est née la politique d'"intégration" des équipements, qui est apparue il y a une dizaine d'années aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne» Le présent s'efforce, à partir d'exemples puisés en divers pays d'Europe, de définir les principales modalités de l'intégration.

1. L'intégration matérielle

Elle consiste, comme dans le cas du Centre de Brickebaken à Orebrö (Suède), à regrouper en un même lieu des services généralement dispersés : école, bibliothèque, centre commercial, église etc... L'intérêt financier se double alors d'un meilleur emploi des surfaces utilisées. Dans le cadre de cette intégration matérielle, de nombreuses combinaisons sont possibles : regroupement des équipements culturels (Maison de la culture d'Amiens), des équipements sportifs et culturels (Forum de Billingham, Grande-Bretagne), des activités commer-

ciales, sportives et culturelles (Agora de Dronten, Hollande), d'un établissement scolaire et de divers autres équipements sportifs, sociaux et culturels (C.E.C. d'Yerres, Essonne), e t c .

Le noyau central d'un tel équipement intégré peut varier, que ce soit les commerces, l'école, les lieux de cheminement. Mais il semble qu'un tel "pôle d'animation" soit indispensable.

2. L'intégration de la population

Le second rôle des équipements intégrés est de favoriser la communication entre les diverses composantes de la population : classes d'âge, classes sociales, groupes ethniques, etc. Dans les "maisons pour tous", dans les écoles communautaires anglaises, le brassage des générations et des milieux sociaux est un principe de base.

3. L'intégration urbaine

Intégrer les équipements ne suffit pas. Encore faut-il intégrer le nouvel ensemble au cadre de la vie quotidienne, faute de quoi l'intégration de la population serait un échec»

Là encore, les choix sont multiples : installation dans le centre ville (forum de Billingham), une petite ville de banlieue (Yerres), le coeur d'une ville nouvelle (Cergy-Pontoise), mais aussi implantation au sein d'un quartier ("Maison du citoyen" de Francfort-sur-le-Main, locaux collectifs résidentiels français) ; ou encore politique d'intégration des équipements, non plus dans un ensemble unique, mais dans une trame (ville nouvelle de Grenoble-Echirolles).

L'intégration dans la cité suppose des choix architecturaux qui ne peuvent être le fait d'un seul homme, mais d'une équipe pluridisciplinaire. L'ouvrage fait le point sur les recherches en matière d'industrialisation du bâtiment qui constituent une réponse à la nécessaire "flexibilité" d'équipements qui doivent être évolutifs.

.../.../

Ce qui doit changer

Dans les derniers chapitres, le rapport présente les réformes de structures qui s'avèrent nécessaires pour que l'intégration soit une réalité : réforme pédagogique, transformation des structures administratives et des méthodes de gestion des équipements collectifs, et conclut en faveur d'une large décentralisation des pouvoirs de décision, d'une coordination accrue entre les partenaires et d'un statut clair pour ces expériences novatrices, faute duquel elles resteront des exceptions.